

Monuments infos

Décembre 2023

Numéro 96



**Syndicat National des Monuments
Historiques CGT**

61, rue de Richelieu (3ème étage) 75002 Paris
tél : 01.40.15.51.70

mail : snmh.cgt@gmail.com / site internet : www.cgt-culture.fr
Twitter : @snmh_cgt / Facebook: <http://www.facebook.com/snmh.cgt>

SOMMAIRE...SOMMAIRE...SOMMAIRE

En cette fin d'année, les jours raccourcissent et on commence à manquer de lumière et malheureusement pas que sur le plan du risque de carence en vitamine D. On vous propose donc un numéro du Monuments Infos tout en clair-obscur comme un tableau de Rembrandt !

Ainsi avec l'édito **page 3** qui met en garde contre la résistible ascension des obscurantismes.

Pages 4 et 5 : la CGT est résolue à faire la lumière sur l'imposture de l'extrême droite et son faux nez social.

Page 6 : face aux ténèbres de la guerre qui écrasent les peuples, militons sans cesse pour la paix et la justice.

Page 7 : Villers-Cotterêts se dévoile au grand jour avec boulettes et contretemps.

Page 8 : L'horizon s'éclaircit avec les agents de l'Arc de Triomphe qui relèvent la tête !

Page 9 : L'ambiance est plombée à Notre-Dame malgré l'ouverture qui approche.

Pages 10 et 11 : Quelques bougies allumées dans la nuit du pouvoir d'achat...

Page 11 : Des nouvelles du conseil d'administration ou comment mettre le feu au CMN...

Page 12 : Un éclairage sur la formation professionnelle au CMN.

Pages 13 à 15 : L'ombre du risque attentat plane sur le pays, décryptage du renforcement du plan vigipirate au CMN.

Pages 16 et 17 : Histoire sociale malheureusement d'actualité avec un retour sur la sombre histoire de l'antisémitisme en France.

Page 18 : Des lueurs d'espoir du côté de la complémentaire santé et de la prévoyance.

Page 19 : Les brèves qui viendront vous éclairer.

Page 20 : L'éclatante éphéméride syndicale et l'iridescent bulletin de syndicalisation.



Qui sommes nous ?

Nous sommes des agents du CMN, des monuments ou du siège, contractuels ou titulaires, des Régions ou de Paris, syndiqués à la CGT et organisés au travers de nos sections locales en Syndicat National des Monuments Historiques CGT (SNMH-CGT) depuis 1996. 1er Syndicat au CMN, élus du personnel de l'établissement nous vous informons et rendons compte de nos mandats d'élus, portons votre parole et vos revendications, défendons vos droits et en gagnons d'autres face à l'administration du CMN ou du Ministère de la Culture (lutte pour l'emploi, contre la précarité, pour l'augmentation des salaires, pour l'amélioration des conditions de travail, pour la défense de nos missions, pour la défense du Service Public Culturel...) avec l'aide de la CGT du Ministère de la Culture, la CGT-Culture, dont nous sommes une composante. Combatifs, dynamiques, constructifs, présents, solidaires, nous sommes à vos côtés pour toutes vos luttes comme nous sommes à vos côtés au quotidien au travail.

E**d****i****t****o**

Extrême droite **Entre fausses solutions et vrai problème**

De jour en en jour, l'extrême droite gagne du terrain et montre son vrai visage de racisme et de haine.

Si elle a su se donner un vernis « républicain » et social sur le registre électoral, la vérité est là pour rappeler que l'extrême droite à travers le Rassemblement national n'a rien de social : leurs élu.es ont voté contre le SMIC à 1500 euros, contre le blocage des prix, contre l'indexation des salaires sur l'inflation, contre la gratuité des premiers mètres cube d'eau, contre le gel des loyers, contre le fond d'un milliard pour la lutte contre les violences sexistes et sexuelle, contre le rétablissement de l'impôt sur la fortune, contre la taxe sur les supers profits...

Au regard de ce bilan, il n'est pas étonnant que Geoffroy Roux de Bézieux, ancien patron du MEDEF, fasse une déclaration qui fait froid dans le dos : le Rassemblement national serait un mal nécessaire. Entre coquins, on peut s'entendre sur le dos du monde du travail.

A cela s'ajoutent la multiplication de manifestations d'extrême droite partout en France – qui semblent rencontrer une certaine tolérance des autorités, la multiplication d'actes antisémites et racistes et d'actes de violences. Voici que la Culture commence à être la cible ou objet de récupération symbolique de l'extrême droite : le 8 novembre, le musée Marc Chagall (artiste d'origine juive) à Nice était tagué d'une croix celtique (symbole d'extrême-droite néofasciste), le 24 ressemblant néofasciste avait lieu devant la Cathédrale de Reims, et le 1er décembre au soir un autre rassemblement d'extrême droite avait lieu devant le Panthéon. Ceci est pour le moins inquiétant et inacceptable.

C'est pourquoi la CGT mènera la lutte contre ces imposteurs dangereux mais continuera également à se battre pour les véritables préoccupations des travailleurs et travailleuses que sont les augmentations des salaires, les créations d'emploi, les conditions de travail et la défense de leurs droits. Non seulement les salaires stagnent depuis des décennies mais l'inflation provoque un véritable décrochage de millions de personnes et plonge de plus en plus de monde dans la pauvreté.

En cette fin d'année 2023 qui verra encore de nombreux visiteurs et visiteuses venir dans nos monuments, nous savons que la Culture est un lieu de rencontres, de partages, de connaissances et de plaisir. C'est une belle réponse à apporter en ces temps moroses face aux obscurantismes en tout genre.

La CGT CMN vous souhaite à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année. Nous ne pouvons souhaiter que la paix partout dans le monde. Et pour la nouvelle année, prenez la résolution de vous syndiquer à la CGT pour les salaires, les emplois, la paix et contre toutes les formes d'obscurantismes.

La CGT à l'offensive contre le racisme et l'antisémitisme

« Il y a le feu ». C'est en ces termes que la secrétaire générale de la CGT Sophie Binet concluait le colloque « Contre les idées d'extrême droite, non au racisme et à l'antisémitisme », dans le patio de la centrale jeudi 5 octobre. Devant un parterre de 400 à 450 militant.es issu.es de territoires et de professions varié.es, la secrétaire générale de la CGT soulignait à quel point les idées du Front National rebaptisé Rassemblement national ont gagné du terrain, y compris dans des territoires et des professions qui jusqu'à présent résistaient plutôt bien (la Bretagne, les fonctionnaires...).

En effet, l'extrême droite s'est toujours nourrie des pathologies de la société et le monde du travail n'est naturellement pas immunisé contre « la tentation du pire ». En 2017, près de 10,6 millions d'électeurs et électrices ont voté pour la candidate du Rassemblement national – ex-Front national. Pour rappel, ce parti fut fondé en 1972 par le père de l'actuelle présidente, le sinistre Jean-Marie Le Pen, celui-ci s'illustrant sur des prises de positions négationnistes sur la Shoah. Et pour cause, le parti a été fondé par Jean-Marie Le Pen et Pierre Bousquet, ancien Wafen-SS au sein de la Division Charlemagne et qui sera le premier trésorier du parti ! Et aujourd'hui, ce sont 88 député.es qui siègent à l'Assemblée nationale !

« Ne nous trompons pas. Si le Rassemblement national devait un jour accéder au pouvoir, la CGT serait en haut de la pile des opposants à briser ».
Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT

L'actualité politique vient encore aggraver ce phénomène de popularité de l'extrême droite. Mais d'autres signes tout aussi inquiétants témoignent de la crise démocratique que nous traversons : durcissement autoritaire, répression étatique, débat public saturé par les thèmes identitaires, marginalisation des questions sociales, etc. Sans compter la multiplication de manifestations d'extrême droite dans différentes grandes villes qui semblent rencontrer une certaine tolérance des autorités dans leurs déroulements.

Au nom des valeurs de solidarité et du refus de toute discrimination, la CGT combat résolument le fascisme sous toutes ses formes ! La banalisation des idées d'extrême droite invite à la plus grande vigilance et c'est en partant du passé, de l'histoire sociale, de nos analyses et propositions de progrès social que nous combattons résolument le racisme, l'extrême droite, ses idées et ses pratiques.

Il y a d'autant plus urgence que l'absence de prise en compte des questions environnementales exacerbe l'insécurité sociale et la violence des rapports de classe à l'heure où les questions migratoires seront intimement liées à des régions de notre planète qui deviendront littéralement invivables.

Déconstruire les idées d'extrême droite

« Le syndicat doit se mettre au niveau de la lutte contre le racisme au travail, de la même manière qu'il le fait en matière de lutte pour l'égalité hommes-femmes. Mais nous ne pouvons pas nous limiter à un discours sur les valeurs prônées par l'extrême droite, nous devons aussi démontrer le danger que représente le Rassemblement national en matière de politique économique et sociale. Nous devons mettre toute notre énergie dans nos luttes, qui par définition rassemblent des travailleurs de toutes origines. Nous devons sans faillir soutenir les travailleurs sans-papiers à s'organiser pour acquérir de nouveaux droits », concluait Sophie Binet. Ces propos faisaient écho notamment à ceux de Mornia Labssi, inspectrice du travail, militante CGT et coordinatrice pour la défense des habitants des quartiers populaires, qui dénonçait « un racisme structurel dans le monde du travail. On accepte que les noirs et les arabes occupent les postes les plus pénibles. Il est grand temps que la CGT s'empare de ces inégalités de traitement qui gangrènent toute la société ». « La plupart des pays européens sont aussi touchés par cette montée des idées d'extrême droite. Le risque est grand de voir l'extrême droite encore progresser lors des élections européennes de juin 2024 », s'inquiétait Nathalie Bazire, secrétaire confédérale. En a témoigné Monica Ceremigna, conseillère à l'espace Europe et International, membre du syndicat italien CGIL. Pour mémoire, ce syndicat a vu ses locaux saccagés en octobre dernier par des manifestants chauffés par le parti néofasciste Forza Nuova, alors que dans le même temps, la postfasciste Giorgia Meloni devenait présidente du conseil des ministres (équivalent de 1^{er} ministre).

Un hommage rendu à Henri Krasucki : immigré, résistant, dirigeant syndical !

Cette journée du 5 octobre a également été l'occasion de rendre hommage à Henri Krasucki, ancien dirigeant cégétiste, résistant juif, membres des francs-tireurs et partisans main-d'œuvre immigrée (FTP-MOI). La place faisant office d'entrée de la confédération aura été baptisée du nom de cet illustre secrétaire général. Souvent moqué, c'est pourtant cet immigré polonais qui dans sa jeunesse n'a pas hésité à entrer dans la Résistance pour combattre les nazis et qui fut torturé et déporté. Homme d'une grande culture, il dirigea la CGT une douzaine d'années. Rappelons cette phrase d'Henri Krasucki « La régression sociale ne négocie pas, elle se combat. »

LES QUESTIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES, CHEVAL DE TROIE DU NÉOFASCISME

Les questions économiques et sociales pour le RN sont le cœur de l'ambition de normalisation du FN.

Mais attention, le fil conducteur est toujours la préférence nationale rebaptisée « priorité » nationale, avec comme fonds de commerce l'immigration, cause de tous nos maux et de nos soucis économiques et sociaux ! Qu'il y ait un, deux ou cinq millions de chômeurs, c'est toujours la faute des immigrés...

Ce vieux parti d'extrême droite joue la partition de l'opportunisme et de la démagogie pour aller chercher le vote populaire. Cependant, au-delà des slogans affichés qui peuvent apparaître comme sociaux, rien ne remet en cause les inégalités en pleine expansion dans la société française.

Prenons les salaires : la vieille recette libérale de l'exonération de cotisations sociales patronales est proposée, rien sur la hausse du Smic, rien en faveur de la réduction du temps de travail, rien pour de nouveaux droits pour les représentants des salariés...

Prenons la retraite : là non plus rien de progressiste, et il faudra bien bosser quarante ans pour obtenir une pension pleine, alors que les salariés ayant commencé à travailler à 20 ans ne sont pas majoritaires et de loin... et c'est là aussi une pirouette du RN qui, en voulant favoriser l'entrée précoce dans le monde du travail, ferme de fait la porte à la possibilité de s'émanciper, d'étudier, de parvenir à des métiers de plus haute qualification. Déjà que les enfants issus des classes populaires accèdent de moins en moins aux études supérieures, avec le RN c'est la reproduction assurée des inégalités de classe !

Quant à Reconquête, « circulez, il n'y a rien à voir » : ultralibéralisme sans concession et immigration sont au cœur des projets du parti de Zemmour.

L'EXTRÊME DROITE CONTRE LES SYNDICATS

La haine du syndicalisme fait partie de l'ADN du fascisme historique et actuel. Il porte un projet s'appuyant idéologiquement et en pratique sur la réconciliation entre le capital et le travail, et la négation de la lutte des classes à travers l'anéantissement des syndicats existants. L'extrême droite promeut la création de nouvelles organisations dans lesquelles se retrouvent patrons et ouvriers, au service de la Nation. La Charte du travail mise en place par Mussolini en 1927, le décrit très clairement : « Réconciliation entre les intérêts opposés des employeurs et des travailleurs et leur subordination aux intérêts supérieurs de la production. »

Le FN/RN est dans la droite lignée de cette tradition corporatiste et cela a pu être inscrit dans plusieurs de ses programmes politiques, comme en 2012 : « Une grande réforme des syndicats sera mise en œuvre [...]. Des syndicats plus représentatifs [...] seront en effet plus à même d'entrer dans des logiques de concertation constructives et moins tentés de recourir à un rapport de force. » Aujourd'hui, Marine Le Pen va parler de « contrôle des finances » et de « liberté syndicale », mais quoi qu'il en soit, un État aux mains du RN s'occupera directement des syndicats !

Éric Zemmour a, quant à lui, donné une définition précise de son projet le 15 février 2022 : « Mon projet politique c'est la fin de la lutte des classes. Il faut réconcilier les patrons et les salariés dans un intérêt commun. » Une définition très proche de celle décrite dans la Charte du travail de Mussolini.

Soyons clairs : le projet de l'extrême droite, c'est la destruction pure et simple des syndicats, et de la CGT en premier lieu !

LA VIOLENCE DE L'EXTRÊME DROITE

L'extrême droite s'est toujours caractérisée comme un projet reposant sur une violence idéologique ciblée contre certaines catégories de la population.

Ainsi, leur projet est tourné contre les personnes immigrées, racisées, contre les droits des femmes ou personnes LGBTQI, ou les personnes de certaines confessions religieuses. C'est un projet de division des travailleurs au profit du nationalisme et du capitalisme.

Une des conséquences de cette violence idéologique est le passage à l'acte vers une violence physique contre ces personnes et l'ensemble de leurs soutiens, militants d'associations, de partis politiques et syndicalistes. L'histoire nous a malheureusement montré que les agressions, les meurtres (parfois de masse) sont les conséquences de la propagande de leur projet et de leurs pratiques. Pour autant, ceci n'appartient malheureusement pas à l'histoire et au passé.

Le FN/RN, tout comme Reconquête, s'ils arrivaient au pouvoir, mettraient en place une violence d'État comme nous ne l'avons pas connue depuis des décennies, par le biais de ses forces armées. L'inscription dans la loi de la présomption de légitime défense pour les forces de l'ordre est dans le programme politique de ces partis, et constitue un signe majeur de ce à quoi pourrait ressembler une société où le « permis de tuer » serait inscrit dans la loi. Plus personne ne serait à l'abri des bavures devenues ainsi institutionnalisées !

Mais dans le cas de l'arrivée au pouvoir de l'extrême droite, la violence ne serait pas seulement « étatique ». Elle proviendrait également d'une multitude de groupuscules qui se verraient confortés dans leurs actions, se développeraient et se feraient « déléguer » la violence de rue sans être inquiétés par la police. Ces mêmes groupuscules se livrent de plus en plus à des violences contre des personnes, notamment lors de réunions publiques ou manifestations. Plus de 100 événements violents ont été perpétrés par des militants d'extrême droite lors de l'année 2021.

Il ne faut donc jamais l'oublier, la violence reste intrinsèque à la pratique et à l'idéologie de l'extrême droite.

Pour une paix juste et durable

Le 7 octobre, le Hamas attaquaient dans un déferlement de violence inouïe les populations civiles israéliennes faisant plus de 1400 morts et prenant plus de 200 personnes en otage. L'Etat d'Israël en retour a répliqué de manière disproportionnée contre la population gazaouie, bombardant sans discernement les civils palestiniens faisant plus de 15000 morts et appliquant un blocus inhumain à plus de 2 millions de personnes.

Nous publions ici l'intervention de Céline Verzeletti, membre du bureau confédéral de la CGT, lors de la manifestation du 22 octobre ayant rassemblé 30.000 personnes.

"Deux semaines après les actes inacceptables de terreur perpétrés dans le sud d'Israël, Gaza vit suspendue à la menace d'une attaque terrestre et maritime de grande ampleur. Le bain de sang doit absolument être évité.

Nous sommes ici pour clamer et revendiquer un cessez-le-feu immédiat, premier pas indispensable pour engager un processus de paix juste et durable dans la région israélo-palestinienne.

La CGT tient à apporter sa solidarité entière et sans conditions aux populations en deuil en Israël et en Palestine, ainsi que son soutien total aux millions de civils pris pour cible et meurtris par les escalades de violence. **Notre internationalisme syndical nous engage à nous mobiliser en toutes circonstances en faveur de la paix, en soutien à tous les peuples agressés, opprimés, assassinés. Il nous engage encore à nous opposer à toutes les colonisations et impérialismes, à toutes les dominations.**

Nous devons œuvrer pour contraindre la France et l'Europe à agir pour un cessez le feu immédiat et la réouverture de négociations pour une paix juste et durable. Nous devons les contraindre à agir pour qu'enfin les résolutions de l'ONU soient respectées : démantèlement des colonies, retrait des troupes israéliennes des territoires palestiniens, levée du blocus contre Gaza en place depuis 2007 et fin de l'état de siège.

L'embrassement est aux portes de nombreux pays, particulièrement dans cette région déjà très fragilisée par des décennies de conflits armés. **Les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité se multiplient. Ils doivent être condamnés fortement, punis et empêchés quels que soient les auteurs.**

Au lieu d'œuvrer diplomatiquement à des solutions respectant le droit international, notre gouvernement nous prive du droit de manifester pour la paix : il tente d'entraver toutes les expressions de solidarité envers les populations palestiniennes meurtries. Répression à tout va, arrestations de militants, poursuite abusive pour des présumés apologie de terrorisme... et nous sommes solidaires avec nos camarades du Nord qui ont été interpellés de manière très violente et très injuste.

Il s'agit d'atteintes graves aux libertés collectives et individuelles, à la liberté de conscience.

La situation est exceptionnellement dangereuse pour les démocraties.

Les peuples savent que la paix et la justice sont les uniques solutions pour vivre toutes et tous ensemble, nous les humains.

Camarades de tous pays, exigeons paix, justice et autodétermination pour tous les peuples."

Pourquoi la CGT ne défile pas avec l'extrême droite

Extrait du discours de Sophie Binet prononcé lors d'un rassemblement à l'initiative du Réseau d'Action contre l'Antisémitisme et tous les Racismes (RAAR), la 3 novembre en hommage aux victimes de la nuit de cristal, lors de laquelle 70 000 Juifs ont été déportés en camp de concentration et des centaines assassinés, et qui a marqué le début de la Shoah et de l'extermination systématique de 6 millions de personnes juives.

"Nous tenons à exprimer toute la solidarité de la CGT avec la communauté juive de France victime d'actes antisémites en forte augmentation, ayant parfois de la famille en Israël victime des attaques du Hamas, et ne se sentant au final en sécurité nulle part.

- Non, la communauté juive n'est pas responsable de la politique de l'Etat d'Israël
- Non, rien ne justifie ou n'excuse jamais l'antisémitisme
- Non, critiquer la politique de l'Etat d'Israël, défendre les droits des palestiniens ce n'est pas être antisémite
- Oui, il est nécessaire d'identifier l'antisémitisme, cette forme particulière de racisme et de mener des actions spécifiques pour la dénoncer. [...]

[...] L'histoire de l'antisémitisme est intimement liée à l'histoire de France et à l'histoire de l'occident. Cette histoire, elle coule aussi en partie dans les veines de la CGT qui a été dirigée pendant 40 ans par d'anciens déportés, de Georges Seguy à Henri Krasucki, juif, polonais, résistant, déporté à 18 ans à Auschwitz.

En disant que cette histoire est liée à l'histoire de France, c'est parce que nous avons d'abord, nous, français.e, à faire notre autocritique sur cette question alors que la Shoah a été amplifiée par la collaboration de la France. Et c'est ce qui m'échappe dans la manifestation de dimanche.

Comment l'extrême droite et les fils spirituels de ceux qui ont déporté 6 millions de juifs peuvent-ils être acceptés dans des défilés contre l'antisémitisme ?

Henri Krasucki mettait en garde et enjoignait à « ne pas jouer à des jeux politiques autour de la grave question du racisme et de l'antisémitisme ». Et c'est exactement le problème aujourd'hui. Ce message simple semble pourtant malheureusement si compliqué aujourd'hui.

[...] Dans la période troublée, anxiogène et violente que nous vivons, nous avons besoin de trouver le moyen de sortir de cette terrible polarisation du débat public.

Nous avons besoin d'avoir des phares, des boussoles, équilibrées qui savent donner le cap. Le RAAR, la LDH et toutes celles et ceux qui s'expriment ici ce

Cité internationale de la langue française : Un rendez-vous à contretemps ?

Maintes et maintes fois reportée, l'ouverture de la Cité internationale de la langue française aura finalement eu lieu le 1er novembre. Initialement prévue le 19 octobre, celle-ci avait été reportée en raison des obsèques de Dominique Bernard, professeur d'histoire assassiné lors de l'attentat du 13 octobre à Arras.

Festoyons aux frais des contribuables !

L'inauguration présidentielle prévue le 19 octobre eu finalement lieu le 30. Pour autant, dans un moment national dramatique, cela n'aura pas empêché certain.es de festoyer aux frais du contribuable... et quel festin ! Révélé par le Canard enchaîné, la soirée organisée par l'agence Shortcut aura coûtée 540 000 euros soit un repas à 1600 euros par convive... 1600 euros le repas quand le SMIC est de 1747,20 euros bruts ou bien 1383 euros nets... 1600 euros le repas quand certain.es en France en sont réduits à ne manger que deux repas par jour...

Etonnant de voir tant de largesses, lorsque par ailleurs, lors de ses passations de marchés publics, le CMN tire les prix vers le bas pour les commandes de matériels et fournitures en tout genre, mais également pour la sous-traitance, ce qui a pour conséquence de favoriser le moins disant social... Etonnant donc que l'agence Shortcut qui n'était pas la proposition la moins chère ait été retenue. Décidément, rien n'est trop beau pour la centaine de convives du président de la République. Quitte à restaurer un château pour 227 millions, autant garder quelques usages monarchiques...

Et économisons sur le petit personnel !

Un projet présidentiel à 227 millions d'euros, 1600 euros le repas, alors que le ministère de la Culture n'est pas capable d'ouvrir les emplois publics nécessaires à son bon fonctionnement. Des emplois seront en effet dévolus à des entreprises privées qui feront des bénéfices sur les missions de service publics tandis leurs salariés seront payés 1000 euros mensuels pour un.e chef.fe d'équipe et 950 euros pour un agent d'accueil... Une indécence sociale insupportable. Sans compter, les préjugés que certain.es véhiculent sur une population qui connaît un fort taux de chômage. Un repas à 1600 euros donc pour la classe dominante et un salaire à moins de 1000 euros pour les travailleur.ses que l'on exploitera en leur demandant d'apprécier la chance qui leur est donnée !

Point de François mais du français classique plutôt que contemporain !

Le discours du président de la République du 30 octobre aura été marqué par quelques approximations/mensonges historiques comme le fait de faire de la langue française la langue de la décolonisation quand celle-ci s'est malheureusement diffusée par le colonialisme (avec toutes les atrocités que cela sous-entend) jusqu'à empêcher au siècle dernier aux peuples le droit de s'autodéterminer. Les institutions culturelles ne sont pas là pour réécrire l'Histoire !

Là où le président Macron montre encore à quel point il est à contretemps de son époque, c'est qu'il balaie d'un revers de main l'écriture inclusive... alors même qu'il l'utilise dans son propre discours d'inauguration par des tournures tel que « Français, Françaises », « celles et ceux »... Non, le masculin n'est pas neutre comme il veut bien le prétendre et non le « masculin qui l'emporte sur le féminin » n'a pas toujours été.

Si l'ordonnance de Villers-Cotterêts instaure en 1539 la langue française comme langue officielle dans les actes juridiques et administratifs, les populations de France et de Navarre, elles, parlaient des langues régionales et des patois. C'est en 1635 qu'est créé l'Académie française par le Cardinal de Richelieu dans une volonté politique d'unité linguistique nationale. C'est alors qu'un contrôle et un rappel du bon usage de la langue française s'instaure. Ainsi, selon l'historienne et professeure Eliane Viennot « l'usage ancien de l'accord de proximité a été combattu de manière totalement délibérée au XVIIe siècle où les académiciens ont mis en place l'accord selon « le genre le plus noble » (sic). Un siècle plus tard, Beauzée justifie cette décision en ceci que « le genre masculin est réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle ». Bref, il parle d'un monde où c'est une évidence que l'homme est mieux que la femme et donc que la langue doit suivre.

Avant cela, les gens faisaient un peu comme ils le souhaitaient. On trouvait souvent l'accord de proximité parce que c'est le plus naturel. A l'oreille, après une énumération, c'est le dernier terme qui va donner son genre et même son nombre à l'adjectif ou au participe passé. Avec la règle actuelle, s'il y a un nom masculin, même énoncé en premier, et suivi d'une kyrielle de noms féminins, il faudrait accorder au masculin. »

Et concernant les « Linguistes attéré.es » « Nous rappelons, en tant que scientifiques du langage et des langues – de la langue française en particulier – que les règles se forment au fil du temps par les pratiques des locuteurs et locutrices, et que c'est l'usage qui finit par s'imposer, et non la volonté d'une autorité, fût-elle académique, ministérielle ou présidentielle. »

Tant dans la teneur de son discours que dans les conditions d'inauguration et d'ouverture du château, ce projet présidentiel fait la démonstration d'un mépris social et est à contre-courant de son époque. Bien loin de la volonté affichée de modernité, de démocratisation culturelle et encore plus loin de l'objectif de « reconquête républicaine » face au RN.

Petit rappel : 15 postes obtenus pour 2024 pour la Cité internationale de la langue française

La CGT avec Sud-Solidaires Culture, la FSU, la CFTC et l'UNSA ont obtenu 15 postes supplémentaires pour ce nouveau site du CMN. La bataille contre l'externalisation des missions devra se poursuivre. Néanmoins saluons cette première victoire.

Nous avons par ailleurs eu le soutien local de la Ligue des Droits de l'Homme, de la LFI et du PCF.

Des emplois publics pour le service public !

Grève à l'Arc de Triomphe : Les agents à l'épreuve de l'hyper-fréquentation

Les agents de l'Arc de triomphe ont fait grève les 16, 17, 18 et 19 octobre. Alors que le CMN se congratule chaque année de l'augmentation des chiffres de la fréquentation et alors qu'il va augmenter au 1er janvier le droit d'entrée à l'Arc de Triomphe de 3 euros pour le faire monter à 16 euros, force est de constater que le pouvoir d'achat, les conditions de travail étaient au point mort tandis que les effectifs n'augmentaient pas à hauteur des besoins nécessaires à l'accueil de visiteurs et visiteuses toujours et encore plus nombreux.

La boutique, victime de l'hyper-fréquentation

La sur-fréquentation, à effectif constant, n'est pas sans conséquence pour les agents. Notamment l'équipe de la boutique s'est littéralement effondrée cet été avec des arrêts maladie. Ce flux de visiteurs et visiteuses incessant et toujours plus nombreux a fini par éroder les corps et le mental des agents. En effet, les pauses disparaissent en même temps que la charge de travail augmente et s'intensifie. Qui dit boutique, dit accueil des clients mais aussi commandes, livraisons, manutention... L'Arc de triomphe a cette particularité d'avoir le rythme d'une usine où même la basse saison tend à disparaître. Il n'y a quasiment plus de temps mort. C'est pourquoi, les agents revendiquaient quatre postes et de revoir l'organisation du service. Effectifs et organisation doivent en effet s'adapter à l'augmentation de l'activité. La direction s'est engagée à mener un travail sur l'organisation et les conditions de travail du service. Un contrat à durée indéterminée à temps plein ainsi qu'un contrat à durée déterminée de six mois et des renforts pour toutes les vacances scolaires ont été obtenus par la mobilisation des agents. Dans les faits, cela revient à plus d'un poste et demi en renfort pour la boutique de l'Arc de triomphe. Pour l'équipe, un deuxième poste en CDI est indispensable. Nous l'avons fait savoir à la direction qui s'est dite incapable dans l'immédiat de répondre à cette revendication. Un bilan sur l'année 2024 devra être fait et nous ne manquerons pas de rappeler ce besoin. Si le CMN ne souhaite pas voir une nouvelle mobilisation dans les prochains mois, nous lui conseillons vivement d'être attentif à ce besoin et d'y répondre au plus vite.

L'accueil-surveillance, des conditions de travail indignes

L'un des postes stratégiques d'accueil, de contrôle et de sécurité est un Algéco donnant accès au site. Un Algéco qui voit le passage d'1,7 million de visiteurs et visiteuses par an. Autant dire que sa durée de vie est limitée. Les agents dénonçaient des problèmes de courant d'air, de chauffage, de matériel usager... Dans l'immédiat, des travaux en urgence de l'Algéco ont été entamés le temps de lancer un appel d'offres pour un nouvel Algéco neuf et un peu plus grand. Nous avons posé la nécessité d'un véritable bâtiment d'accueil pérenne. Ce à quoi la direction nous a répondu qu'elle poursuivait les études et réflexions déjà entamées avec la mairie de Paris, la DRAC et la RATP. Le CMN s'est également engagé à inscrire dans son plan d'investissement pluriannuel **un budget pour le remplacement régulier des mobiliers usés** par les flux de visiteurs. 46500€ de fonds sont également débloqués pour **la rénovation et un**

nouvel ameublement du local de jour des agents, lui aussi fortement dégradé.

Le CMN s'est également engagé à une **refonte complète de la signalétique** d'ici la fin de l'année après consultation des agents, et à la réparation des dispositifs défectueux.

Un poste supplémentaire sera ouvert pour l'accueil surveillance d'ici la fin de l'année. La direction s'est également engagée à **revoir les besoins en astreintes** pour une éventuelle désignation de nouveaux agents.

La revendication d'**un poste supplémentaire en billetterie n'a pas été satisfaite**. Ce point reste également un point de désaccord entre la CGT CMN et la direction.

Un recul du recours aux contrats les plus précaires

Le CMN s'est engagé à **remplacer tous les agents en absence de longue durée** par des contrats de remplacement (art L332-6 ex articles 6.4) sur la durée prévisible de l'absence de l'agent à remplacer et à **proposer des contrats de 3 à 6 mois pour les CDD occasionnels et saisonniers** lorsque le besoin est prévisible, afin de minimiser au maximum le recours à des contrats au mois le mois.

Un effort financier pour reconnaître la technicité, les sujétions et les responsabilités des agents

Les agents de l'Arc de Triomphe ont obtenu **une augmentation de l'IFSE des personnels titulaires de catégorie C équivalente à 22 points d'indice (108,30€ bruts)** en reconnaissance de la technicité, des sujétions et des responsabilités particulières qu'ils exercent à l'Arc de Triomphe. Cette augmentation d'IFSE vient en lieu et place d'une demande de NBI que le ministère et le CMN refusent obstinément d'accorder aux agents malgré l'existence de ce droit et d'une jurisprudence statuant avec constance en faveur des agents.

Les agents de l'Arc de Triomphe ont également obtenu l'augmentation de 8 points d'indice de l'indemnité compensatrice des conditions de travail difficiles qui passe ainsi de l'équivalent de 15 points d'indice à 23 points d'indice. Cette mesure, au-delà de l'Arc de Triomphe, va bénéficier à plus de 150 agents du CMN titulaires comme contractuels dans les monuments et services qui en bénéficiaient déjà (Mont-Saint-Michel, Panthéon, Sainte-Chapelle et billetterie de Saint-Cloud).

De nombreux points nécessitent encore un travail de la part de la direction notamment sur les méthodes de management en matière d'information et de consultation des agents. Nous restons également mobilisés et vigilants sur ce sujet.

Encore une fois les agents de l'Arc de Triomphe font la démonstration que la solidarité, la construction du rapport de force et la lutte sont les outils les plus efficaces aux mains des travailleuses et des travailleurs. Bravo à eux !

Notre-Dame de Paris – Transformer le plomb en zinc

Le feuilleton des suites de l'incendie de Notre-Dame de Paris est loin d'être terminé. La grave pollution au plomb n'a pas été prise au sérieux par les autorités compétentes. L'Union départementale CGT Paris souhaite ainsi contribuer à établir les responsabilités quant aux manquements depuis 2019 et changer la donne de la dernière phase de la reconstruction de Notre-Dame.

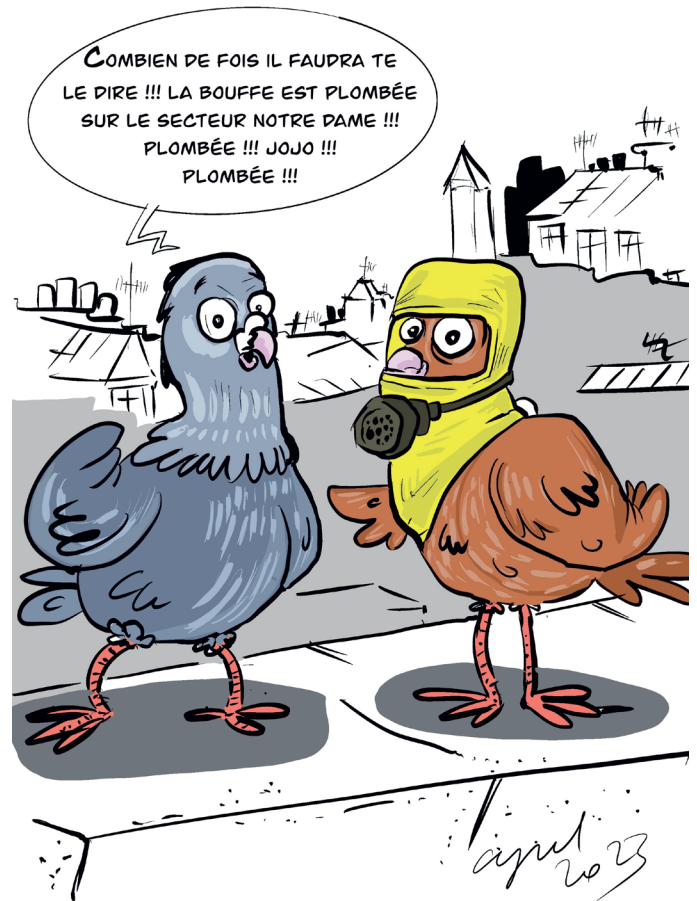
L'Union départementale CGT, l'association Henri-Pézerat et deux familles concernées par la contamination au plomb produite par l'incendie de Notre-Dame de Paris du 15 avril 2019 avaient porté plainte le 5 juillet 2021 pour mise en danger de la vie d'autrui. Le 16 juin 2022, alors qu'une enquête préliminaire était toujours en cours, les mêmes avaient déposé une deuxième plainte avec constitution de parties civiles. Enfin, en avril 2023, nous apprenions l'ouverture d'une enquête judiciaire avec désignation d'un juge d'instruction. La convocation du secrétaire général de l'UD CGT de Paris, le 8 septembre, par deux juges d'instruction fut une très bonne nouvelle. Les deux heures et demie d'audition ont permis, à partir de données et de faits précis, d'argumenter sur la dangerosité du plomb et sur les manquements graves des autorités en charge de la santé des travailleurs et de la population.

«Cinq millions de morts par an dans le monde»

La Une d'*Environnement magazine* de septembre 2023 titrait : « La reconstruction de Notre-Dame a du plomb dans l'aile ». Le dossier paru dans ce magazine de référence étayait le sérieux de la plainte. Au même moment, la revue *The Lancet Planetary Health* publiait une étude très complète sur les effets du plomb à l'échelle planétaire. *Le Monde* daté du 12 septembre relayait cette étude dans ses colonnes, avec un titre parlant : « Les ravages sanitaires de l'exposition au plomb réévalués à plus de cinq millions de morts par an dans le monde ». Cet article rappelle que le plomb est un grave toxique, qui a pour effets des décès par pathologies cardiovasculaires, très sous-estimés jusque-là, de même que les pertes de quotient intellectuel chez les jeunes enfants. Ces effets s'ajoutent aux pathologies neurologiques, rénales, hépatiques, hématologiques, et aux effets reprotoxiques qui sont les conséquences bien connues des intoxications au plomb, ainsi qu'aux cancers qui peuvent lui être attribués.

Le pouvoir politique a fait le choix d'une reconstruction « à l'identique », c'est-à-dire avec du plomb. De nombreuses voix se sont élevées pour protester contre cette décision, prise au mépris des dangers pour la santé des travailleurs et des riverains. En effet, c'est une caractéristique du plomb laminé, utilisé pour les toitures, que de relarguer des poussières fines de plomb dès la pose de la toiture et, au fil du temps, provoquer une pollution environnementale durable.

La CGT Paris demande que le chantier soit suspendu, qu'une évaluation rigoureuse des risques de contamination au plomb issue de l'incendie soit menée sur le site et ses environs, en tenant compte des cascades de sous-traitance qui font obstacle à la mise en œuvre de mesures de prévention. Sachant que d'autres matériaux de couverture existent, nous demandons également que la décision de reconstruction avec du plomb soit remise en cause, tant qu'il en est encore temps, en attente des décisions de justice.



Une bataille d'intérêt général

Le général Georgelin, décédé le 18 août, a été remplacé par Philippe Jost, polytechnicien, ingénieur général à l'armement. L'UD CGT de Paris se joint à la lettre de l'AFVS (Association des familles victimes du saturnisme) qui lui a été adressée. Celle-ci, alors que les charpentiers sont à l'œuvre sur le chantier, fait référence à l'article paru dans *The Lancet Planetary Health* et préconise l'utilisation de zinc à la place du plomb pour la toiture de Notre-Dame.

Le travail collectif mené depuis juin 2019, intersyndical et inter-associatif, articulant travail, santé et environnement, est une expérience très riche qui pourrait inspirer d'autres combats dans différents domaines à l'heure de la transition écologique. Cette lutte puise dans le code du travail, dans celui de la santé publique et dans celui de l'environnement. Elle s'appuie à la fois sur des connaissances scientifiques et sur des procès-verbaux de CHSCT et de CSE. Notre chasse au plomb est une bataille d'intérêt général à forts enjeux politiques. L'actuel ministre de la Santé n'était-il pas directeur de l'ARS Île de France en 2019 ?

Pouvoir d'achat : Quoi de neuf sous le sapin ?

Une foulditude de petites mesures de soutien au pouvoir d'achat viennent égayer cette fin d'année morose pour le pouvoir d'achat des agents publics. Ainsi, après la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat de septembre, la mini augmentation du point d'indice et les remaniements de grilles en juillet : du CMN à la Fonction publique en passant par le ministère de la Culture, c'est une suite d'annonces, pour certaines habituelles pour d'autres moins, qui se bousculent pour adoucir (mais non compenser) la très forte inflation et l'interminable érosion du pouvoir d'achat des agents publics. Même si nous préfererions de véritables augmentations de salaires pérennes, ces mesures sont toutefois appréciables et bienvenues même si largement insuffisantes.

Au CMN

Des chèques cadeaux et des chèques culture

Mesure « exceptionnelle » depuis 2019, faisant suite à la bronca des agents des établissements publics privés de reliquat de fin d'année, l'attribution de chèques cadeaux et de chèques culture revient désormais chaque fin d'année pour les agents du CMN. Cette année c'est 180€ de chèques cadeaux et 220€ de chèques culture qui seront attribués à tous les agents fonctionnaires, contractuels, apprentis, agents mis à disposition de l'établissement. C'est donc quasiment le maximum possible (plafond URSSAF fixé à 183€) au-delà duquel les chèques cadeaux seraient soumis à cotisations sociales, les chèques culture n'étant pas soumis à cotisations sociales quel qu'en soit le montant. Comme chaque année, la CGT avait interpellé la Présidente de l'établissement dès le mois de juin pour qu'ils soient attribués aux agents. Vœux réalisé donc et généreusement, il faut le souligner.

L'augmentation des titres-restaurant

Autre sujet récurrent que nous avons présenté à la Présidente de l'établissement au mois de juin celui de l'augmentation de la valeur faciale des titres-restaurant, face à l'inflation galopante des prix de l'alimentaire et de la restauration. A l'époque Marie Lavandier nous avait fait, par ailleurs, part de son étonnement face au faible montant des titres-restaurant au CMN. Même si nous réclamons toujours qu'ils soient portés au plafond URSSAF (10,83€ en 2023) leur augmentation à 9€ est cependant une bonne nouvelle pour le porte-monnaie des agents.

La traditionnelle prime de fin d'année des groupes 1 et 2

Autre mesure attendue, la traditionnelle prime de fin d'année pour les contractuels des groupes 1 et 2 est à son tour renouvelée. Cette année son montant est de 265€ bruts comme l'année dernière donc (pas d'inflation pour cette prime). Rappelons qu'il y a quelques années, cette prime était attribuée à notre demande pour compenser le fait que les contractuels du CMN ne bénéficiaient pas du reliquat de fin d'année dont bénéficiaient les titulaires. Aujourd'hui, après la disparition du reliquat de fin d'année depuis le passage à la gestion directe des titulaires par le CMN, le CMN justifie l'attribution de cette prime par le fait que les groupes 1 et 2 ne perçoivent pas le CIA ou la part variable des cadres. Même si nous nous réjouissons du versement de cette prime, l'argumentaire du CMN vise à introduire l'idée que le jour où le nouveau cadre de gestion s'appliquera - et permettra la mise en place de primes au mérite pour les contractuels - cette prime de fin d'année disparaîtra.

Mesures ministérielles

Outre les mesures de l'établissement, le ministère n'est pas en reste avec quelques annonces à son actif, ces mesures seront votés au CSA ministériel du 7 décembre :

La revalorisation tant attendue de la prime dominicale (Alleluia !)

Longtemps attendue et réclamée par la CGT, car le ministère l'avait complètement oubliée, la prime dominicale n'avait pas été revalorisée depuis sa création en 2002... Aussi, nous revendiquons que la prime dominicale soit revalorisée à hauteur de l'inflation depuis 2002, c'est-à-dire de 33%. Le ministère, s'il accède enfin à cette revendication, a pris cependant une méthode de calcul de revalorisation de la prime bien plus avantageuse pour lui. En effet, ce n'est pas en se basant sur l'inflation mais sur l'augmentation du point d'indice depuis 2002 que le ministère propose de revaloriser la prime dominicale qui n'est pourtant pas indicée. Or, avec toutes les mesures de gel du point d'indice subies ces vingt dernières années le point d'indice n'a évolué que de 11,7%. C'est donc une augmentation de 11,7% de la prime dominicale qui est proposée par le ministère de la Culture... Double peine donc pour les agents qui non content de voir leurs salaires rattrapés par le SMIC voient leurs primes subir le même traitement.

	Montant actuel de l'indemnité (cf arrêté du 3 mai 2022)			Montant de l'indemnité au 1er janvier 2024	
	10 pre- miers dimanches travaillés	du 11e au 18e dimanche inclus	A partir du 19e dimanche inclus	10 pre- miers dimanches travaillés	Du 11e au 18e dimanche inclus et à partir du 19e
ADSM	962€	46€	52€	1075€	55€
TESC	987€	48€	55€	1102€	58€
ISCP	1380€	68€	77€	1541€	81€

Les heures de nuit en mécénat enfin correctement calculés

Cette mesure met enfin fin à une anomalie dans le passage en tarif de nuit des heures mécénat. En effet, que ce soit pour le travail de nuit ou les heures supplémentaires, la réglementation considère que le passage en heures de nuit se fait dès lors que l'on travaille au-delà de 22 heures et jusqu'à 7 heures du matin. Or, jusqu'à présent les heures mécénat étaient payées en tarif de nuit à partir de minuit. C'est donc un alignement sur la réglementation des heures de nuit et la fin d'une injustice auquel cet arrêté du ministère de la Culture va mettre fin (publication de l'arrêté prévue le 3 décembre).

La « primette » ministérielle pour tous les contractuels

Dans le cadre des négociations de révision du cadre de gestion des contractuels du ministère de la Culture entamées cette année, il y avait urgence pour le ministère de mettre en paie 3,2 millions d'euros prévus en loi de finance 2023 et spécialement budgés-

Conseil d'administration du CMN

tés pour cette réforme. Le ministère a donc décidé de verser aux 7500 agents contractuels concernés par cette réforme une prime égale quel que soit le groupe d'emploi de 325€ bruts. Contre l'avis unanime des organisations syndicales qui réclamaient deux niveaux de prime en fonction des rémunérations.

Le CMN a pour sa part décidé de mettre cette prime en paie en novembre.

Sont cependant exclus du bénéfice de cette prime les agents en CDD recrutés pour un accroissement temporaire d'activité (occasionnels et saisonniers ex articles 6.6) ou pour remplacer provisoirement un agent absent (ex articles 6.4).

Mesures Fonction Publique

Dans la suite des mesures annoncés cet été (prime pouvoir d'achat, revalorisation de la prise en charge des transports...) deux autres mesures sont en passe de s'appliquer au 1er janvier 2024.

5 points d'indice pour tous en 2024

Ainsi dans les mesures de soutien au pouvoir d'achat des agents publics, suite à la forte inflation de 2023, était annoncé un relèvement indiciaire de 5 points d'indice pour tous les agents (titulaires comme contractuels, toutes catégories confondues) au 1er janvier 2024... Petit tour de passe-passe permettant de faire passer pour une mesure de soutien au pouvoir d'achat en 2023 une mesure s'appliquant en 2024. Bravo !

La revalorisation du paiement des CET

Parmi les annonces de soutien au pouvoir d'achat des agents publics de cet été, la revalorisation de 10%, au 1er janvier 2024, de l'indemnisation des jours de congés placés sur un compte épargne temps, avait été annoncée avec la promesse de publier les décrets d'application en septembre. Or, au jour où nous écrivons ces lignes (fin novembre) les décrets ne sont toujours pas sortis... On doit donc se contenter d'imaginer que au 1er janvier l'indemnisation des jours de CET passera de :

- 122,33 euros net à 134,56 euros net pour la catégorie A
- 81,42 euros net à 89,56 euros net pour la catégorie B
- 67,85 euros net à 74,64 euros net pour la catégorie C

Vous reprendrez bien un peu d'hyper fréquentation ?

La lettre de mission de la Présidente de l'établissement lui a enfin été remise par la ministre de la Culture. Sans étonnement, outre la poursuite et la bonne réalisation des projets en cours (Villers-Cotterêts, ouverture de Notre-Dame, gouvernance du Mont-Saint-Michel, travaux au Palais de la Cité...) on notera que la recherche de « synergies possibles » avec la Réunion des musées Nationaux refait surface, même si les contours de ces « synergies » restent flous. De plus, en parallèle à la refonte du cadre de gestion des contractuels, la ministre demande à la Présidente du CMN d'« envisager l'adaptation du cycle de travail des agents du CMN pour permettre une plus grande amplitude entre basse et haute saison dans les monuments », plus de flexibilité sur les horaires et donc une dégradation des conditions de travail en échange d'une refonte d'un cadre de gestion aux grilles salariales obsolètes et inadaptés. La CGT refuse ce chantage et mettra tout en œuvre pour améliorer le cadre de gestion sans dégradation des conditions de travail des agents.

D'autant plus que la ministre dès le début de la lettre de mission rappelle qu'il faudra poursuivre « le développement des ressources propres » alors que **le CMN a atteint en 2023 un niveau de fréquentation record, avec 11,34 millions de visiteurs soit une progression de 12% par rapport à 2022 et une progression des recettes à 201,2 millions d'euros soit plus 33,9 millions d'euros par rapport à 2022.** Saluons ici les agents du CMN qui ont permis ce résultat exceptionnel pour l'établissement et tout cela à moyens constants et dans des conditions de plus en plus dégradés tant en termes d'effectif, de conditions de travail que de reconnaissance et des missions.

Malgré tous ces efforts le CMN sera quand même déficitaire de 3 millions d'euros en 2023 car le ministère ne compense pas les différentes mesures salariales et d'amélioration du pouvoir d'achat (à part la « primette » ministérielle de novembre) et surtout ne subventionne pas à la hauteur des besoins les travaux d'entretien des monuments comme il le devrait (5,7 millions d'euros pour des besoins de 10.1 millions d'euros). Ajoutons que le gouvernement se paie sur la bête en **ponctionnant 1,7 millions d'euros au fond de roulement du CMN** au titre de la contribution de l'établissement aux efforts de redressement des finances publiques. Fond de roulement qui fond inexorablement puisqu'en deux ans il sera passé de **120 millions d'euros à une prévision à 43,4 millions d'euros en 2024**, soit deux mois de fonctionnement courant de l'établissement...

Hausse des tarifs d'entrée mais pas des salaires en 2024

Car oui le ministère, a manifestement décidé de lâcher la bride à ses établissements publics en ce qui concerne les hausses de tarifs avec des hausses annoncées partout (comme par exemple +5€ au Louvre et à Versailles) notamment au CMN ou les augmentations vont aller de +1,5 euros pour la plupart des monuments à +3 euros pour l'Arc de Triomphe. Exit donc la démocratisation culturelle et la Culture pour les classes moyennes et populaires ; ce qu'il faut c'est faire cracher au bassinet les « touristes » internationaux friqués pour que l'Etat puisse se dégager des coûts que représentent nos établissements culturels. Et cela bien évidemment alors qu'il est prévu un gel des salaires pour 2024 et sans emplois supplémentaires, à part pour Notre-Dame avec plus 5 postes et plus 15 postes pour Villers-Cotterêts mais moins 2 postes pour la perte de la boutique du musée des plans et reliefs. En effet, le ministère conditionne l'obtention de moyens supplémentaire à l'augmentation des recettes de l'établissement... Logique austéritaire implacable pour les agents comme pour le service public culturel qui y perd de plus en plus son âme.

Après ça ils feront leurs étonnés quand les agents seront en burn-out ou se mettront en grève comme à l'Arc de Triomphe !

Résolution 2024 : la formation professionnelle !

Alors que le premier trimestre 2024 verra la campagne d'entretien annuel professionnel (CREP) pour les évaluations et éventuelles promotions, rappelons que c'est aussi l'un des moments privilégiés pour faire un point sur les besoins en formation pour l'année à venir. Moment privilégié ne veut pas dire unique, et une demande de formation peut se faire tout au long de l'année.

Les priorités du CMN

Le budget initial de 2024 est identique à celui de 2023 nous dit-on soit à hauteur de 350.000 euros hors budget CMN Institut... pas tout à fait tout de même puisqu'entre-temps l'inflation est passée par là, notamment avec l'augmentation des prix des transports et hébergements... Donc à budget équivalent, les frais ne le seront pas.

Le plan de formation, comme chaque année, est élaboré en fonction des demandes remontant lors des entretiens annuels tant de la part des chefs de service que des agents ainsi que des remarques faites par les représentants du personnel lors des commissions de formation. Si tous les souhaits n'ont pas été exaucés, signalons tout de même qu'il y a une véritable prise en compte des demandes formulées.

L'une des demandes récurrentes est l'organisation des formations *in situ* (ce qui évite des déplacements que tout le monde n'est pas en capacité de pouvoir effectuer mais aussi d'éviter des avances de frais souvent onéreuses). Ces formations *in situ* seront renforcées cette année en raison des Jeux Olympiques et Paralympiques qui vont saturer notamment les offres d'hébergement.

Du coup, priorités seront également données sur des formations en langues (anglais, espagnol et italien mais d'un niveau assez limité pour accueillir et orienter les visiteurs, non pour tenir des visites commentées) ainsi qu'en formations de sécurité-sûreté. Les demandes individuelles en langues étrangères restent toujours d'actualité.

Si l'établissement reconnaît l'enrichissement en échanges et en expériences que procure la réunion des agents des différents sites, il souhaite néanmoins accentuer la formation à distance... Nous crai-

gnons pour notre part des formations plus courtes et une implication moindre des stagiaires induite par ces outils de communication.

Les formations « la sécurité des personnes et des biens » et « la sûreté dans les monuments historiques » bénéficieront de deux sessions chacune en raison des Jeux Olympiques. Malheureusement, le drame du 13 octobre avec l'attentat d'Arras et la mort d'un professeur, a accéléré la prise en compte des formations « Risques Attentat » en webinaire qui ont commencé durant les vacances de la Toussaint. Si l'on peut saluer la réactivité d'un tel dispositif, on regrette que toutes les équipes n'aient pas eu la présence physique de leur hiérarchie à la suite de ce drame et que l'inscription à ces webinaires se fasse par un filtrage hiérarchique ayant *de facto* empêché l'information de ces dispositifs et l'inscription de certains agents. Rappelons que dans les dispositifs Vigipirate la vigilance de chacun et chacune est requise. Comme pour les formations PSC1 (premiers secours), cela devrait concerner l'ensemble des agents. Nous saluons néanmoins tous les efforts qui sont faits pour faire progresser dans l'établissement, à tous les niveaux hiérarchiques, la culture de la sécurité sûreté puisque cela relève des missions premières d'accueil des visiteurs et visiteuses ainsi que la protections des biens. Pour autant, avec la meilleure volonté du monde, face au sous-effectif structurel de l'établissement, à l'impossible nul n'est tenu...

Les formations en management restent une priorité de l'établissement. Qu'entend-on par management... *that is the question*... Pour autant, au regard du nombre de risques psychosociaux/organisationnels, force est de constater que ces questions ne sauraient être évacuées. Par ailleurs, il y a dans certains recrutements de « managers »/chefs de service de sérieux problèmes de casting. Cela devrait passer pour certains par une connaissance accrue des valeurs de la Fonction publique, des droits et des devoirs des agents publics. Et en finir avec le micro-management que certains exercent pour se sentir exister. Pour les encadrants intermédiaires et supérieur. es est mise en place une formation afin de détecter l'épuisement professionnel. L'objectif est louable. Pour autant, nous constatons en discutant avec les agents,

lors de « réorganisation de service » mais aussi au sein des DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) que cette problématique est souvent liée à un sous-effectif ou à un accroissement des tâches à effectif constant. Des agents pallient à ce sous-effectif en travaillant au-delà de leurs heures de travail (dévaluant par là-même leur niveau de rémunération) mais surtout vont jusqu'à un épuisement professionnel.

Le gouvernement lance par ailleurs une priorité sur la formation laïcité.

Sans oublier le rôle du ministère et les aspirations des agents...

Nous rappelons qu'en sus du plan de formation annuel du Centre des monuments nationaux, chaque agent.e peut s'inscrire aux formations de l'Institut CMN, aux formations organisées par le ministère de la Culture (comme le plan de gestion pour les jardinier.es) ou demander un bilan de compétences (pour envisager une reconversion professionnelle par exemple) ou une Validation des Acquis d'Expérience (pour envisager un déroulement de carrière ou une mobilité).

De même, sont acceptées les demandes de formation hors catalogue répondant à un besoin professionnel spécifique.

Force est de constater que malgré des dénominations fantaisistes ou plus ou mensongères (droit individuel à la formation devenu compte personnel de formation), le patron privé ou public a trop souvent la main mise sur le contenu des formations qu'il n'envisage que comme un levier à ses propres fins sans réelle prise en compte du développement personnel et surtout l'émancipation du travailleur et travailleuse.

Si l'entretien annuel est un moment privilégié pour envisager les formations 2024, vous pouvez néanmoins vous inscrire tout au long de l'année. Une réponse sera donnée au regard des places disponibles. Si vous sentez des freins à l'accès à la formation professionnelle, n'hésitez pas à nous contacter.

Et nous vous souhaitons pour 2024 de nombreuses et belles formations.

URGENCE DES MESURES A LA CARTE ?

Dans le contexte de la dégradation brutale de la situation au Proche-Orient et de l'attaque au couteau entraînant la mort du professeur Dominique Bernard qui s'est produite à Arras le 13 octobre 2023, la Première ministre a décidé, à compter du vendredi 13 octobre 2023, d'élever la posture VIGIPIRATE au niveau « Urgence attentat » sur l'ensemble du territoire et demande à s'assurer de la parfaite exécution des mesures de vigilance, prévention et protection actuellement déjà actives.

A la demande du ministère de la Culture, une Formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail centrale extraordinaire s'est tenue le 27 octobre. Le Ministère de la Culture transmettait les consignes établies par le Haut Fonctionnaire à la Défense et à la Sûreté et demandait des échanges avec les organisations syndicales sur les conditions de leur mise en œuvre dans le cadre du rehaussement au 3ème niveau du plan Vigipirate « Urgence attentat » au sein de notre établissement.

Nous avons pris ainsi connaissance des différentes mesures envisagées par la Direction générale, mais sans visibilité sur les modalités précises de leur transmission.

Le responsable de la sécurité-sûreté de l'établissement qui était présent, propose également un accompagnement spécifique pour adapter le cas échéant des dispositions au contexte des monuments.

Diverses mesures ont été déployées par la DRH pour accompagner les équipes dans la mise en œuvre du plan : la diffusion de fiches-outils, et le renforcement des formations sur les enjeux de sécurité-sûreté dans le plan de formation 2024 par des formations spécifiques *in situ* – à Glanum et à Montmajour ainsi qu'au Panthéon et à l'Abbaye de Cluny programmées au dernier trimestre 2023– et la mise en place d'un webinaire qui s'est tenu 4 fois entre le 26 octobre et le 2 novembre.

Qu'est-ce que Vigipirate ?

Le plan Vigipirate est un dispositif permanent de vigilance, de prévention et de protection, qui associe tous les acteurs du pays : l'État, les collectivités territoriales, les opérateurs susceptibles de concourir à la protection et à la vigilance et les citoyens.

Un aperçu des préconisations du plan Vigipirate applicables au CMN

Mesures préventives et réactives

L'environnement d'un site touristique doit être sûr et sécurisé. Il est donc essentiel que la sécurisation du site soit entreprise de concert avec les forces de sécurité intérieure. Les mesures de prévention situationnelle, la gestion de flux et des files d'attente sont les éléments clefs de la prévention de la menace terroriste. De même, des procédures internes de confinement ou d'évacuation doivent permettre une gestion rapide et efficace du public et du personnel situé dans l'enceinte d'un site face à une attaque directe, ou lors d'une attaque à proximité. Des relations régulières avec les forces de sécurité intérieure permettent une meilleure connaissance du site et facilitent à terme l'intervention de celles-ci. L'organisation d'événements ponctuels ou récurrents peut impliquer une préparation en amont avec la police et la gendarmerie dans un souci d'efficacité.

Mise en place d'un plan de sécurisation de l'établissement (PSE)

Le plan de sécurisation d'établissement (PSE) définit la politique et l'organisation globale pour sécuriser un établissement. Conçu comme un véritable document structurant pour la sécurité et la sûreté de l'établissement, le PSE se veut un document pratique et doit permettre ainsi à la direction de s'interroger sur des scénarios (tant quotidiens qu'exceptionnels) et d'élaborer des réponses adaptées à la nature des activités et de l'environnement. La réponse à ces scénarios peut conduire à repenser certains dispositifs : qu'ils soient humains, organisationnels ou techniques. Ce document est le prolongement du travail d'analyse de risques d'actes de malveillance et

de terrorisme et définit les priorités de la politique de sûreté. Le PSE doit faire sens au regard des enjeux de l'établissement et des ressources qu'il peut y consacrer.

Formation et sensibilisation du personnel

Il est nécessaire de former et de sensibiliser l'ensemble du personnel aux menaces planant sur l'établissement et de le former sur les procédures à suivre en cas d'acte malveillant.

Penser la sécurisation de l'établissement face aux violences qui s'exerceront sur le personnel ou face aux risques d'attentats ou de sur-attentats, nécessite une approche globale. L'objectif n'est pas de garantir un haut niveau de technicité mais d'assurer une formation continue, régulière, pratique et efficace des agents conformément au PSE (Plan de sécurisation des établissements).

Planifier des exercices

La planification d'exercices peut donner lieu à l'élaboration d'une démarche progressive permettant d'augmenter la complexité au fil du temps.

Des évaluations régulières de la mise en œuvre des fiches réflexes doivent tenir compte du renouvellement du personnel, de la présence des vacataires, voire des services civiques.

On distingue deux types d'exercices :

- L'exercice « sur table », exercice cadre permet de valider des procédures et d'observer la circulation des flux d'information. Il ne permet pas à l'ensemble de la chaîne de s'approprier lesdites procédures. Il présente un intérêt néanmoins pour l'implication des échelons hiérarchiques supérieurs.
- L'exercice de terrain est plus approprié pour tester les délais de mise en œuvre des moyens sur le terrain. Il permet aux différents acteurs de s'entraîner et de mettre en œuvre les fiches réflexes évoquées précédemment.

L'organisation d'un exercice de sûreté avec retour d'expérience (RETEX), à chaud et

à froid, permet de retirer tous les enseignements possibles servant à entériner ou modifier les procédures en vigueur. Il permet d'améliorer les pratiques réflexes et de les assimiler.

Applications des préconisations au CMN

Une instance inspirée plus par la forme que par le contenu

Une certaine opacité et un certain flou a présidé à une instance qui semblait relever d'une démarche formelle obligatoire, accompagnée d'éléments théoriques, plutôt que de la volonté réelle de mises en œuvre opérationnelles. Nous faisons face à un dossier extrêmement léger où figuraient pour l'essentiel les consignes du HFDS du ministère de la culture.

En particulier, il n'y figurait aucune typologie des vulnérabilités spécifiques aux différents monuments du réseau, ni des mesures adaptées pour y remédier. Pas non plus de typologie de la diversité des services et directions dont certains membres peuvent être régulièrement en contact avec le public. Il n'a pas été fait état d'interrogations particulières sur la transmission des procédures à ces agents, ou de leurs moyens d'acquisition de « réaction-réflexes » en cas de crise.

Comme il s'est avéré par la suite, la réflexion s'est exclusivement axée sur les agents d'accueil et de surveillance. Dans la circonstance exceptionnelle où l'on se situe et que l'on examine, on espère que ce curieux état de fait n'est pas le symptôme d'un certain aveuglement qui consiste à considérer que la sécurité de tous ne relèverait dans son application que des agents d'accueil et de surveillance ?

Une semaine après la réunion avec les directeurs et administrateurs, nous n'avons disposé d'aucunes précisions sur les actions envisagées par les administrateurs, ni sur les modalités selon lesquelles les agents en seraient informés. Au-delà de la transmission d'informations et de procédures, aucune attention particulière ne semble être portée non plus sur l'efficacité des moyens envisagés. Dans un contexte où c'est tout le personnel qui doit pouvoir s'approprier les gestes adaptés, y compris les agents qui peuvent n'être qu'occasionnellement en contact avec le public.

Fiches-outils

On a pu remarquer par la suite une grande disparité dans la transmission de ce qu'il a été convenu d'appeler un « rappel des consignes ». A l'instant T, certains nouveaux agents n'avaient même pas encore reçu leur livret d'accueil, n'avaient encore jamais eu l'occasion de faire des exercices – ne serait-ce que dans le cas d'un exercice d'évacuation « Incendie ». Ils ne sont pas non plus nécessairement conscients des lieux de confinement possibles dans un environnement dont les multiples espaces pourraient pour certains sites ne pas leur être encore familiers. Sans évoquer la question des vacataires, voire même des animateurs du patrimoine et intervenants extérieurs dont la familiarité avec les lieux s'acquiert plus lentement.

L'appropriation par les agents de réactions-réflexes indispensables dans le cas d'une attaque, dont la nature et la temporalité sont par nature imprévisibles, ne s'apparente en aucun cas à la prise de connaissance de routines transmises par des fiches mais passe par une démarche qui doit mobiliser physiquement, ne serait-ce que par l'interaction avec un responsable de service et l'échange avec des collègues au cours d'un moment dédié.

Formation

Le responsable sécurité et sûreté de l'établissement est intervenu sur demande de leur administrateur dans deux monuments. Un ancien administrateur avec mission de conseil est intervenu dans deux autres, et a animé les 4 webinaires.

La gravité du danger potentiel aurait justifié d'une information systématique du personnel de l'établissement – avec dans le cas des monuments une fermeture pour une transmission en présentiel et en équipes, et incluant a minima une interrogation sur de possibles scénarii et leurs résolutions, et si nécessaire la mise en œuvre d'exercices de terrain avec retour d'expérience. Une évaluation systématique de la sécurité des sites mais aussi et avant tout du degré d'appropriation par les agents des réactions réflexes auraient permis la tenue d'exercices plus complexes pour ceux qui présentent le plus de vulnérabilités, ou dont la fréquentation touristique est importante.

Si certains administrateurs ont pris la mesure de l'enjeu et ont immédiatement œuvré en ce sens, d'autres se sont conten-

tés de simplement déposer des fiches dans les services d'accueil-surveillance.

Il faut saluer les initiatives et décisions prises par les administrateurs qui n'ont pas hésité à fermer leur monument pour quelques heures, soit afin de pouvoir organiser des exercices de terrain en temps réel, avec retour d'expérience, soit pour permettre des formations d'au moins deux heures sur plusieurs jours en présence de forces de l'ordre. Celles-ci se sont avérées extrêmement riches d'enseignements. Les agents qui ont pu en bénéficier sont pleinement conscients de la qualité de ce choix, des intervenants, et de ce qu'ils en ont retenu.

Webinaire

Un webinaire a été parcimonieusement mis en place, seulement 4 séances rapprochées, et pendant les vacances de la Toussaint, en l'absence donc de nombreux agents. Les horaires choisis dont deux séances sur l'heure du déjeuner en a exclu les agents de monuments qui ne ferment pas à l'heure du déjeuner, notamment les sites parisiens. Le formateur a décliné des éléments de prévention/réaction présents dans le document rédigé par le SGDSN. Tout en saluant l'initiative de cette mise en place rapide, on peut s'interroger sur la durée de vie de tels dispositifs au détriment du présentiel, et de leur efficacité dans l'acquisition d'actions-réflexes par les agents.

A cet égard, l'intervention en séance du responsable sécurité-sûreté de l'établissement « il s'agit de sauver sa peau » était d'un autre ton, où il dénonçait une situation où l'on semblait plutôt s'interroger sur la tenue d'exercices d'évacuation en bon ordre avec brassards et serre-file. Ce dont il est question en cas d'attaque, c'est de s'approprier suffisamment les procédures de façon à mobiliser toutes ses ressources en gardant son cap avec calme, en évitant la panique du public, et ce dans une inévitable improvisation.

Que ce webinaire ait été proposé sur volontariat pose aussi une question plus grave de fond. Sur quel principe s'est-on appuyé pour ce choix ? Comment concilier cela avec le fait que dans d'autres temps, les agents de certains monuments ont tous eu l'obligation de participer à un « escape game » ?...

Alors que la philosophie du plan Vigipirate s'appuie sur une vigilance

citoyenne (c'est-à-dire de tout le monde), il est étonnant de constater dans un établissement public tel que le CMN que cette formation n'ait pas été envoyée et fortement recommandée à l'ensemble des agents.

Le cas des services billetteries et librairies-boutiques

A l'exception de certains cas où une demande expresse et répétée a été formulée par des élus, les librairies-boutiques n'ont pas été associées à la participation au webinaire. Pour certaines, une simple fiche de rappel des consignes a été déposée sur un bureau. Pour d'autres, aucune information d'aucun ordre ne leur a été transmise.

Or, il n'y a pas que les agents de surveillance qui sont en contact avec le public. Il est à noter que les billetteries-boutiques sont souvent le premier contact avec le public et sont donc, à ce titre, des acteurs de la sécurité des publics et des agents. Beaucoup de boutiques ne disposent pas non plus de moyen d'alerte opérationnel.

Siège, directions et services

Si le CMN peut être principalement impacté au sein de ses monuments, une partie de son siège est aussi situé dans un monument historique ouvert au public, avec un passage traversant entre cour et jardin menant à la Place des Vosges, au cœur d'un quartier touristique emblématique. Il dispose aussi d'une librairie-boutique importante. Quelles ont été les mesures prises vis-à-vis de ces agents ? Quelle est la chaîne d'alerte ? Et par quels moyens ? D'autres services et plusieurs directions installés sur l'autre site du siège ont des membres qui sont également appelés à se déplacer dans les monuments. Comment ont-ils été informés ? Avec quels types de documents ? De quel niveau de connaissance et d'acquisition des procédures disposent-ils ? A ce jour, apparemment aucune transmission de consignes n'a été effectuée, encore moins d'exercices prévus... Se repose-t-on intégralement sur les épaules des agents de l'accueil de Sully, dont on a par ailleurs récemment externalisé une partie du service ?

Événementiel

On ne sait rien non plus sur ce qui a été ou sera transmis à des organisateurs d'événements ponctuels ou récurrents au sein

des monuments, particulièrement pendant la période de Noël qui approche.

Cas de figure non évoqués

Par ailleurs, les fiches-outils et le webinaire se sont essentiellement concentrés sur les conduites à tenir en cas d'attaque armée (s'échapper, se protéger, alerter, résister) et ont omis de mentionner certains cas de figure : les comportements à tenir en cas d'exposition à un gaz toxique (ne pas serrer les mains, ne pas boire, ni manger, ni fumer, éviter de se frotter le visage, entre autres...), et la réaction à la prise d'otages ; la nécessité de revoir la connaissance des gestes de premiers secours (PSC1) n'a pas été systématiquement rappelée.

Le sous-effectif a sa part dans les difficultés qu'ont eu les agents à se former, pour participer au webinaire par exemple. Des postes de détection sont aussi manquants, on a pu identifier par la suite qu'un mois plus tard certains sites continuaient à ne pas avoir de contrôle des sacs, par exemple.

Le CMN, la tête dans le sable ?

Envisager de faire face à un acte terroriste, c'est se trouver face à un événement hypothétique, à la fois totalement nébuleux dans son occurrence et ses modalités, et terriblement précis et dramatique dans ses conséquences, autrement dit au ratio minuscule dans son éventualité et gigantesque dans ses résultats. Sa nébulosité rend l'entreprise particulièrement difficile pour le CMN dont les missions et les sites concernés conjuguent à peu près toutes les difficultés. Dès lors, on comprend la complexité de la mise en œuvre de mesures de réactions appropriées en cas d'attaque – les mesures préventives devant déjà avoir été prises depuis longtemps. Mais il s'agit de garder les deux visées en même temps tout au long du processus et avoir sans cesse en mémoire les conséquences potentielles de cet acte. Aucune négligence n'est désormais envisageable.

Les lacunes et les incohérences dans de nombreux services et monuments, le caractère non-obligatoire de la participation aux formations, l'exemption complète de certaines directions ou services de la transmission des consignes font que, dans l'ensemble, on ne comprend pas l'esprit qui a présidé à la mise en œuvre des préconisations du ministère.

Laisser à la discrétion des administrateurs la transmission des consignes a créé de fortes disparités entre les monuments et entre les services. L'absence de ligne directrice claire et valable pour tous, qui aurait dû être décidée par la Direction générale, donne l'impression de mesures au rabais, d'une certaine pusillanimité qui ne témoigne pas d'un engagement auprès des agents de l'établissement à la hauteur de l'enjeu, exigé par ailleurs d'un établissement public tant du point de vue de la sécurité du personnel que de celle du public. Cette absence d'engagement est par ailleurs contre-productive et ne constitue pas un signal mobilisateur pour des agents qui ont pu recevoir des consignes *a minima*.

Verdict sévère peut-être, mais aucun ne l'est plus que les conséquences d'une attaque terroriste, par essence inattendue.

Un sujet totalement évacué et pourtant au cœur du dispositif de la sécurité-sûreté est le manque d'effectif structurel que connaît notre établissement ainsi qu'au ministère de la Culture. Il serait plus que temps d'ouvrir des concours pour a minima assurer en bonne et due forme la sécurité-sûreté des biens et des personnes mais aussi pour assurer les missions de transmission des connaissances et la présentation de nos sites. Face à l'obscurantisme, d'où qu'il vienne, nos capacités à faire vivre la Culture est le meilleur moyen de le combattre.

NE PENSEZ PAS QUE D'AUTRES ONT DONNÉ L'ALERTE FAITES-LE ! 17, 112 ou 114

A noter :
 Dispositif de soutien psychologique
 7 jours sur 7 et 24h sur 24h
 08 00 08 91 16
 Le dispositif d'alerte FR-ALERT est dorénavant préinstallé sur les portables et les notifications diffusées par les préfetures sont activées par défaut.
 Pour consultation de fiches procédurales et de réactions : <https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate/le-plan-vigipirate-faire-face-ensemble>
 Un document public, « Faire face ensemble » (disponible en téléchargement sur <https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate/le-plan-vigipirate-faire-face-ensemble>) a été rédigé à cet effet pour les responsables de sites accueillant du public, mais aussi pour l'ensemble de la population.

L'antisémitisme : une longue histoire en France

Antiquité, Moyen Âge et Ancien Régime

Les premiers documents attestant de la présence de Juifs en France datent du IV^e siècle après J.-C.. Selon les sources existantes, cette population serait arrivée de Palestine (anciennement nommé Judée) après avoir fui à la suite de la toute dernière guerre Judéo-Romaine (132 ap. J.-C.) et la destruction de Jérusalem par l'empereur Hadrien. Cette population juive en Gaule, intégrée et peu nombreuse, trouve progressivement sa place et se répartit sur tout le territoire.

Mais c'est réellement sous le règne des Carolingiens (IX^e siècle) que cette population va bénéficier de plus en plus de droits – droits dont les fondements sont en relation directe avec le pouvoir royal – et avoir accès à divers métiers tel que l'agriculture, la viticulture, la médecine ou encore la mégisserie. Ils sont même parfois investis de missions diplomatiques comme c'est le cas pour les Radhanites* sous Charlemagne. C'est également dans ce contexte favorable que dès le XI^e et XII^e siècle, certaines communautés connaissent un essor culturel et spirituel, qui cependant ne durera pas.

C'est à partir du concile de Latran en 1215 – dans un contexte de reprise en main du pape face aux hérésies (cathares, vaudois...) et de lutte de pouvoir avec les souverains européens – que les Juifs (et les Musulmans) vont se voir imposer une marque distinctive sur leurs vêtements, être exclus des fonctions d'autorité et interdits d'avoir des relations professionnelles avec des chrétiens ou de sortir pendant la Semaine Sainte. Parallèlement, notamment dans l'iconographie des cathédrales, va se développer une représentation caricaturale des juifs qui va marquer durant des siècles l'imaginaire collectif. En France au début du XIII^e siècle et ce par un édit de Charles VI, les Juifs sont progressivement chassés de France et partent dès lors s'installer en Savoie, en Franche-Comté, en Italie et en Allemagne.

Il faudra attendre la Révolution pour que les Juifs retrouvent des droits civiques sur le territoire. A la fin de l'Ancien Régime, la population juive de France est estimée à environ 40 000 personnes réparties entre Paris, l'Alsace et la Lorraine, le Sud-Ouest ainsi que dans les États du pape

(Provence, Dauphiné, Languedoc). Dès le Moyen Âge cependant et dans toute l'Europe, les populations juives sont fréquemment persécutées. Elles sont accusées comme les lépreux d'empoisonner les puits et de propager l'épidémie de la peste noire (dès 1348) et massacrées pour cela à Strasbourg. Ou encore en Angleterre où les communautés juives d'York et de Lynn sont décimées en 1190 **. Dès le Haut Moyen Âge, la lutte contre les Juifs se poursuit également via la conversion forcée. De plus, le récit anti-judaïque opéré par les Chrétiens est de plus en plus fantasmagorique. En 1170, à Blois, un juif est accusé d'avoir commis un crime rituel contre un enfant chrétien. Les Juifs sont alors accusés de recueillir le sang de leur victime pour faire le pain azyme tandis que se répandent également des rumeurs accusant les Juifs de profaner les hosties afin de tuer le Christ une nouvelle fois. Ces fantasmes antisémites sont les précurseurs et les générateurs de la pensée complotiste encore en vigueur aujourd'hui. En effet, les mêmes mécaniques de pensée au sujet d'un supposé complot universel, de manipulation ourdi par une minorité qui tire les ficelles dans l'ombre pour détruire l'Occident chrétien sont à l'œuvre dans le narratif antisémite comme dans le narratif complotiste puisqu'elles sont les mêmes.

Cette séparation du reste de la population s'établit également sur un plan spatial. Les communautés se regroupent progressivement par quartier mais dès le XVI^e siècle on voit apparaître des ghettos, la différence résidant dans le caractère obligatoire du confinement des Juifs dans ces quartiers.

Dans les dernières heures de l'Ancien Régime, quelques libres esprits des Lumières vont se faire entendre pour prendre la défense des Juifs : Mirabeau, Rousseau, Montesquieu soulignent peu à peu les injustices qui maintiennent cette communauté à l'écart de la population. C'est par l'activisme de personnalités politiques tel que l'abbé Grégoire pendant la Révolution française que sera voté le 27 septembre 1791 un décret donnant la citoyenneté pleine et entière aux Juifs de France. La France sera le premier pays à émanciper ses citoyens juifs.

XIX^e siècle, entre intégration et vagues d'antisémitisme

Sous le Premier Empire, Napoléon mani-

fest un mélange de suspicion et de générosité à l'égard du judaïsme et organise le culte dès 1808. Il crée sur le modèle des deux autres religions officielles le « consistoire central israélite de France » qui vient administrer le culte israélite en France et nomme le grand-rabbin de France. C'est ainsi que le nom « israélites » est d'ailleurs peu à peu attribué aux Juifs. On peut penser que cela participe à une émancipation des Juifs de France. Leur communauté est peu à peu traversée par des mutations dans sa composition sociale et sa répartition sur le territoire. Cela façonne d'ailleurs l'intégration des Juifs dans la population. En effet, alors plutôt rural avant la Révolution, le judaïsme français rejoint Paris et les grandes villes. Cela s'accompagne aussi de l'ouverture à des métiers encore inaccessibles grâce à la scolarisation des jeunes générations et conduit à un embourgeoisement de certaines familles. Pour autant, Napoléon 1^{er} publie le décret dit « infâme » qui impose des restrictions aux juifs dans l'exercice du commerce et dans la conscription militaire. Ce décret ne sera pas prorogé 10 ans plus tard sous la restauration.

En 1842, les premiers députés juifs sont élus. Parmi eux figure Adolphe Crémieux qui a donné son nom à son fameux décret d'octobre 1870 qui accorde la citoyenneté française aux « indigènes israélites d'Algérie ». Dans le même sens, le choix de nombreux Juifs d'Alsace-Lorraine de rejoindre la France, après l'annexion de ces territoires par l'Empire allemand en 1871, constitue une preuve tangible de l'intégration des Juifs au territoire français. Plus encore, pour d'autres communautés juives d'Europe persécutées, la France peut apparaître comme un refuge paisible.

Dès 1880, des premières vagues migratoires de Juifs venus de Russie, Pologne, Autriche, Roumanie ou encore du pourtour méditerranéen vers la France s'observent. Elles s'accompagnent d'une intégration de ces populations. Cependant cette intégration est malmenée voire détériorée par des vagues d'antisémitisme qui ont une expansion majeure sous la Troisième République (1870-1940). A la fin du XIX^e siècle, cela se traduit par le nombre et la violence des publications, en témoigne le pamphlet d'Edouard Drumont, *La France juive* (1886) ainsi que son journal antisémite *La libre parole* (à partir de 1892). Dans cette même

période, la France connaît des émeutes dans les grandes villes françaises où des groupes organisés comptant jusqu'à un millier de personnes s'attaquent à des boutiques tenues par des Juifs. C'est dans ce contexte favorable à l'antisémitisme que l'affaire Dreyfus explose et cristallise le sentiment anti-juif d'une partie de la population française. L'affaire porte le nom d'un capitaine de l'armée française injustement arrêté pour intelligence avec l'ennemi (Empire allemand) à la place d'un autre, condamné à la dégradation nationale, déporté au bagne sur l'île du Diable en 1895 puis réhabilité en 1906 seulement. Sa confession juive a fait de lui le bouc émissaire idéal pour la grande muette qui n'a cessé de s'entêter dans l'erreur judiciaire. Les anti-dreyfusards ont usé de cette longue période de 12 ans en cette fin de 19e siècle qui tarde à se refermer pour déverser leur haine antisémite.

Années 30, xénophobie et montée de l'antisémitisme en France

La Première Guerre mondiale laisse de grandes séquelles dans le pays et la population aspire à la paix, l'heure est au pacifisme. La France manque cruellement de main-d'œuvre et favorise l'immigration. Entre 1906 et 1939, 15% du nombre total d'immigrés sont juifs. La France apparaît alors comme une terre de liberté, un peu fantasmée, par son imaginaire révolutionnaire et devient source d'espoir pour les Juifs persécutés ailleurs et soucieux d'obtenir une vie meilleure. La crise économique des années 1930 installe un autre contexte en Europe et en France. Face à la montée du chômage et de la pauvreté, certaines organisations politiques, inspirées par les fascistes italiens et les nazis, s'organisent et déversent leur propagande haineuse. Ces ligues et partis d'extrême-droite menacent même la République lors d'une émeute le 6 février 1934. Dans leur propagande politique ces organisations visent les Juifs et les étrangers comme responsables de la situation économique et sociale française. Malgré un sursaut d'espoir avec l'élection du Front populaire en mai 1936, galvanisé par les grèves joyeuses de ce même mois, l'Europe est menacée de mal en pis par le totalitarisme. La combativité des masses ouvrières animées par la conquête de droits sociaux et l'antifascisme fait face à l'expansion du IIIe Reich et au déploiement de son projet impérialiste et génocidaire.

Suite à la Débâcle et la signature de l'armistice en juin 1940, le Maréchal Philippe Pétain occupe le pouvoir et fait disparaître

la République au profit de « l'État français ». L'antisémitisme est alors assumé de manière officiel par l'Etat français : lois sur le statut des Juifs (octobre 1940), création du commissariat général aux questions juives (1941), saisie des biens juifs, arrestations, rafles, internement et déportation des Juifs vers l'Allemagne nazie. La collaboration de l'État français va au-delà des attentes des autorités d'occupation. Elle s'appuie sur une administration aux ordres et la police nationale fondée par un décret signé par Pétain, le 14 août 1941. Selon l'estimation d'une association de fils et filles de déportés : entre mars 1942 et août 1944, 75 721 Juifs, dont près de 11 000 enfants ont été déportés, la plupart vers le camp d'Auschwitz. 74 convois sont partis au total.

De la Shoah à nos jours, ni oublier ni pardon

Après la seconde guerre mondiale, le temps va passer avant que les survivants ne se mettent à parler. Les communistes, résistants morts ou vivants sont encensés tandis que peu de personnes en France semblent prêtes dans un premier temps à entendre l'horreur du système concentrationnaire et la folie génocidaire envers le peuple juif. Les rescapés de la Shoah gardent dans un premier temps leur récit pour eux et entre eux. Il faut attendre les années 1950 pour que se libère peu à peu leur parole et encore 1990 avant que cette parole ne soit réellement démocratisée et que l'enseignement ne s'empare également de la question du devoir de mémoire au travers des documentaires, témoignages, dessins, écrits. Le mémorial de la Shoah est finalement fondé en 2005, à Paris, au cœur du Marais pour que jamais ne soit oublié l'histoire et la parole des concernées.

En parallèle, certains hommes politiques ne tardent pas à développer leur propos ou thèse négationniste. On pense notamment à l'extrême-droite et à Jean-Marie Le Pen, fondateur du « Front national ». Une menace sur le récit des victimes de la Shoah qui rend d'autant plus forte la nécessité de transmettre la mémoire.

L'État d'Israël est fondé en 1948. Son histoire jusqu'à nos jours a connu une résonance internationale, y compris en France. Les récits dramatiques qui continuent d'affluer jusqu'à l'actualité récente sont l'objet de réécriture propre au contexte politique français. Les récits s'entrechoquent alors rendant parfois inaudible celui des victimes. On peut observer depuis une porosité entre antisionisme et antisémitisme

qui peut aussi être suscitée par la mauvaise foi. A ce titre, la lecture de certains écrits de collectifs juifs révolutionnaires et décoloniaux (Tsedek ! – ORAAJ) peuvent offrir un souffle salvateur.

La multiplication récente des actes antisémites, au même titre que les exactions antisémites traumatisantes de notre histoire récente (profanation de tombes, tags antisémites, assassinat d'Ilan Halimi, attentats terroristes contre une école juive de Toulouse en 2012 et contre l'Hyper Casher de la Porte de Vincennes en 2015, meurtre de Sarah Halimi en 2017 ou celui d'une femme de 85 ans rescapée de la Shoah, Mireille Knoll en 2018) doivent nous alerter sur la fragilité de nos digues face à l'antisémitisme. Alors que certains (ir)responsables politiques et médiatiques nous invitent à fustiger une frange de notre population comme premier vecteur de l'antisémitisme, nous avons la responsabilité de nous indigner. Chaque acte antisémite ravive la flamme honteuse d'une discrimination qui s'inscrit dans une histoire longue et qui peine à s'éteindre. Sans jamais oublier, pour toujours faire exister chacune de ses victimes, on peut regretter que le souffle déshonorant de personnalités politiques et médiatiques vienne l'entretenir.

Nous pouvons le voir à travers son histoire, l'antisémitisme est protéiforme et porte ses spécificités dans notre territoire. Il appartient à chacun de s'armer et d'user du devoir de mémoire pour lutter contre l'antisémitisme, d'où qu'il vienne. A l'heure où disparaissent les derniers témoins directs de l'horreur de la Shoah, nous devenons les passeurs de mémoire envers les générations futures et devons être d'autant plus fermes dans nos convictions. Contre l'antisémitisme, contre l'islamophobie et tous les racismes, nous marcherons ensemble, sans instrumentalisation.

(Source principal : Mémorial de la Shoah)

*Marchands Juifs du Haut Moyen-Age

**<https://www.nationalgeographic.fr/histoire/les-juifs-au-moyen-age-lescalade-de-la-persecution>

<https://journals.openedition.org/assr/2421> (Carol Iancu, *Les mythes fondateurs de l'antisémitisme. De l'Antiquité à nos jours* Toulouse, Privat, 2003, 189 p. (coll. « Bibliothèque Historique »)

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/d-ou-vient-le-mythe-du-complot-juif-3881188>

<https://www.jean-jaures.org/publication/shoah-vers-la-fin-de-lere-du-temoin/>

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/simone-veil-sur-la-shoah-nous-n-avons-pas-parle-parce-qu-on-n-a-pas-voulu-nous-ecouter-7085830>

Du nouveau sur la protection sociale complémentaire

Pour rappel, depuis le début de l'année des négociations ont lieu dans toute la Fonction publique pour négocier la transposition de la loi rendant obligatoire l'adhésion à une complémentaire santé pour les agents publics, avec une participation à hauteur de 50% de l'employeur, comme c'est le cas depuis plusieurs années dans le privé. En attendant la mise en place de cette affiliation obligatoire prévue au premier semestre 2025, depuis le 1er janvier 2022, l'employeur participe à hauteur de 15 euros à la complémentaire santé souscrite par les agents sur présentation d'un justificatif de la complémentaire santé de l'agent.

A ce titre, la CGT, à la Fonction publique comme au ministère de la Culture, cherche à négocier le meilleur accord pour les agents dans le cadre des négociations en cours.

La prévoyance enfin au programme !

Commençons par une bonne nouvelle, puisque qu'alors que la Fonction publique ne respectait pas sa promesse de mettre en œuvre la partie prévoyance de l'accord sur la protection sociale complémentaire, après plus d'un an de négociation, son ministre a enfin annoncé à la rentrée la signature d'un accord intégrant la prévoyance. Cet accord signé par les organisations syndicales de la Fonction publique CGT, CFDT, FSU, CFE-CGC, Solidaires et UNSA (à l'exception de FO) le 20 octobre dernier prévoit une amélioration des droits des fonctionnaires, contractuels, ouvriers de l'Etat et magistrats en prévoyance avec des protections plus conséquentes au titre des risques décès, invalidité, incapacité.

La CGT se félicite d'avoir obtenu des droits de plus haut niveau notamment en ce qui concerne : l'amélioration du capital décès, le versement de rentes éducation pour les orphelins, une couverture plus conséquente des congés des longues et graves maladies, l'alignement sur les droits des fonctionnaires et la subrogation pour les contractuels, un système rénové de l'invalidité d'origine non professionnelle permettant le retour à une activité professionnelle lorsqu'il n'y a pas d'inaptitude totale à l'exercice de leurs missions et la poursuite de l'acquisition de trimestres jusqu'à l'âge de 62 ans, avec un droit au départ anticipé à la retraite.

Reste à garantir la prise en compte dans la compensation des pertes de rémunérations celles constitués par les heures supplémentaires et les astreintes. Reste aussi à améliorer les droits lorsqu'il y a une mise en retraite pour invalidité pour causes professionnelles.

La CGT œuvrera pour une amélioration de la couverture au titre des arrêts maladie (CMO, CLM, CLD). Par ailleurs, de manière obligatoire et complémentaire, les employeurs publics devront proposer des contrats collectifs à adhésion facultative aux agents. Ces derniers devront obligatoirement participer au financement de ces contrats à une hauteur de 7 euros, ce qui devrait favoriser l'adhésion du plus grand nombre d'agents.

Alors que la CGT demandait que les adhésions à ces contrats soient obligatoires, il a été proposé la reprise de discussions/négociations sur cette question au terme de la réalisation d'un bilan sur le nouveau dispositif proposé en 2026.

Par ailleurs, des zones d'ombres subsistent quant à la possibilité pour les retraités d'adhérer à la complémentaire santé. De la même manière, l'extension du dispositif aux agents de la territoriale et de l'hospitalière, s'il reste possible, doit être mise en œuvre par le ministre Guerini.



Sur la négociation de la complémentaire santé au ministère de la Culture

Au ministère de la Culture, si les négociations ont plutôt bien progressé, certaines revendications avancées par l'intersyndicale Culture (CGT, SUD, FSU, CFTC, UNSA) sont toujours en attente d'arbitrage au niveau de la Fonction Publique. Ces revendications portent notamment sur le fait de pouvoir faire bénéficier au socle commun de la complémentaire, les 5 euros supplémentaires prévus pour financer à hauteur de 50% une option de base supplémentaire de 10 euros, ce qui permettrait de garantir de meilleurs droits pour un meilleur prix à tous. Un autre problème réside dans le tarif enfant de moins de 21 ans qui à l'heure actuelle est trop élevé (bloqué à 50%). Ce blocage risque de peser sur l'acceptabilité du dispositif. La CGT Culture et la CGT Fonction Publique revendiquent une modification de l'arrêté pour régler le problème et permettre un abaissement du tarif enfant. Enfin, l'intersyndicale milite pour la possibilité pour les retraités d'adhérer à la complémentaire santé avec des tarifs adaptés à leurs revenus, ces tarifs seraient fondés sur la solidarité des cotisants à hauteur de 4% du montant de la cotisation.

Si la CGT milite dans l'absolu pour le *tout sécurité sociale* : l'amélioration de l'existant que représente cette négociation est cependant un progrès significatif s'agissant du droit à la protection de toutes et tous, tout au long de la vie.

Il s'agit d'imposer la mise en œuvre de systèmes de sécurité et de protection sociales ayant pour objet de nous protéger, toutes et tous, des aléas, des évolutions et des risques de la vie ainsi que des ruptures avec le travail : maladie, maternité, accidents du travail, incapacité, invalidité, perte d'autonomie, chômage, retraite, éducation des enfants.

ESTEVE : la révolution numérique qui fait revenir au papier...

Pour la prochaine campagne d'évaluation (2024), le Compte-Rendu d'Entretien Professionnel (CREP) version papier, c'est terminé ! Les entretiens annuels seront dématérialisés sur l'application ESTEVE pour l'ensemble des agents du CMN. Cette année, 600 agents (du siège et de certains monuments pilotes) ont pu tester ESTEVE en avant-première.

L'entretien professionnel se déroule comme avant. Il est conduit par le supérieur hiérarchique direct (N+1) de l'agent et son contenu reste inchangé. C'est le compte-rendu qui évolue. Avec ESTEVE, plus besoin de l'imprimer pour le viser, le signer et l'annoter. Tout se fait de façon dématérialisée, en se connectant directement à l'application avec son identifiant et son mot de passe.

Mais cette volonté de dématérialisation et de simplification administrative semble s'arrêter, où commence le droit de recours des agents !

Alors que le guide d'utilisation d'ESTEVE expliquait sur sept pages la facilité avec laquelle les agents pourraient désormais faire un recours directement dans l'application en appuyant sur un "bouton recours", ces mêmes agents se trouvèrent fort dépourvus quand le moment du recours fut venu :

- Mais, il n'y a pas de "bouton recours" à l'endroit prévu !

- Allons donc ! Vous n'avez pas lu les petites lignes : « Le bouton "recours" n'est visible que si la fonctionnalité "dépôt des recours par l'agent" est activée au niveau du ministère. »

- Ah mince ! Mais alors comment je fais pour faire mon recours ?

- C'est tout simple, il faut lire la nouvelle version du guide d'utilisation d'ESTEVE : « Si vous souhaitez déposer un recours, vous devez contacter votre référent RH (BRHP dans ESTEVE) qui aura la possibilité de le renseigner dans ESTEVE. Veuillez noter que si vous souhaitez apporter une modification au contenu de votre CREP, avec accord de votre hiérarchie, après signature définitive, il n'est pas nécessaire de faire de recours. Votre BRHP a la main pour rouvrir un CREP finalisé. Dans ce cas toutes les signatures seront annulées : le document repassera automatiquement à la main du N+1 (étape 1/5) tout en conservant l'intégralité des informations saisies. »

- Si je résume, il faut donc que j'écrive les motifs de mon recours aux services de la DRH, pour que ceux-ci, les copient sur l'application ESTEVE et lancent ainsi la procédure auprès de mon autorité hiérarchique (N+2) ?

- Oui, en gros, c'est ça.

- Ben je vais plutôt imprimer une feuille de recours, la remplir, la signer et la donner directement à mon N+2 ! Ça sera plus simple.

- ...

Plusieurs agents voulant faire leur recours sur ESTEVE cette année, ont dû recourir au formulaire papier.

Pour que le recours soit dématérialisé au même titre que le reste du CREP, vos représentants CGT ont demandé, lors du CSA du 26 septembre dernier, que l'option de recours soient activée sur l'application ESTEVE pour la campagne 2024.

Le Palais-Royal broie du noir

Le 4 octobre, la CGT et SUD faisaient une alerte pour danger grave et imminent suite à l'absence de lumière depuis trois mois au niveau des galeries Valois et Beaujolais ainsi que dans une partie du jardin. Le Domaine fermant tard le soir, les agents et le public étaient exposés à un risque fort de chute, d'agression, un trafic de stupéfiant semblant même s'installer à la faveur de l'obscurité. Une visite avec la DRH s'en est suivie. On dit souvent que le cordonnier est parfois le plus mal chaussé : et bien au palais royal, le fait d'être situé sous les fenêtres de la ministre de la Culture n'aide pas à la discussion entre les différents intervenants (CMN, UDAP, direction générale du patrimoine). Face aux attermoissements, la CGT a demandé l'inscription de ce point en formation spécialisée santé sécurité conditions de travail du 9 novembre. Les discussions se poursuivaient mais toujours de manière poussive. Un dispositif lumineux (éclairage de chantier) temporaire a été mis en place et les discussions se poursuivent au ministère pour « fluidifier » les interventions à l'avenir. Nous espérons un épilogue heureux prochainement et nous y serons vigilants dans tous les cas – très certainement comme les riverains du site qui ont un certain niveau d'exigence...

La Sainte Chapelle - presque par miracle - obtient une nouvelle guérite

Les agents de la Sainte Chapelle avaient une guérite antédiluvienne où l'on n'entrait pas, non, on s'y faufilait, on s'y glissait tellement l'endroit était étroit. Une visite de la formation spécialisée santé sécurité et conditions de travail a pointé l'anomalie de cette situation et profité d'une place qui se libérait suite à la fin d'un chantier pour exiger qu'un nouvel espace de contrôle soit créé. Et le miracle est en train de se réaliser : la nouvelle guérite est sur le point de voir le jour. Bravo au collègue d'accueil surveillance qui a fait une modélisation 3D du dispositif. Deuxième miracle, on met à l'honneur le travail d'un agent de catégorie C ! Mais bon le Mag' RH aura omis le rôle joué par l'instance et les représentants du personnel... Enfin, trois miracles sur un même monument – fut-il la Sainte Chapelle – cela aurait fait beaucoup...

La sobriété pour les agents, le kérosène pour la direction

Au CSA du 21 novembre était présenté pour info la reconduction du jour de télétravail imposé par la direction le vendredi aux agents des Lilas. On s'assoie ainsi sur l'avis des représentants du personnel et sur les difficultés rencontrées par certains agents. Après tout, comme le dit la Directrice générale : ça fait 8% d'économies pour le CMN sur le chauffage puisque les bureaux sont non chauffés trois jours durant (et qu'importe si par contre cela induit des frais pour les agents et qu'ils se les gèlent le lundi) et puis, c'est bien pour la planète la sobriété ! Ça n'aura pas empêché la Directrice générale, deux jours plus tard, de prendre l'avion de Carcassonne pour rentrer sur Paris. C'est plus cher et moins écolo que le train... mais bon quand on est Directrice générale... hein...

E p h é m é r i d e

Quand ?	Quoi ?	Qui ?
03/10/23	CSA ministériel	Strappini, Méreau
05/10/23	Colloque CGT contre l'extrême droite	Méreau
05/10/23	Pré conseil d'administration	Strappini, Brennan
06/10/23	Heure d'info syndicale Saint-Cloud	Méreau, Troisgros, Raoult, El Gares
10/10/23	Conseil d'administration	Strappini, Brennan
11/10/23	Négociations préavis de grève Arc de Triomphe	Méreau, Hamimed, Visier, Mbeg, Sahiram
12/10/23	Formation spécialisée Nord-Ouest au Mont-Saint-Michel	Nguyen, Da Silva, Vallade, Baril, Forrier, Masselin, Strappini
13/10/23	Grève interprofessionnelle pour les salaires et l'emploi	200 000 manifestants dans toute la France
16 au 19/10/23	Grève Arc de triomphe	L'union fait la force !
17/10/23	CE CGT Culture	Troisgros
19 et 20/10/23	CE CGT CMN	Méreau, Cabral, Hortet, Lacoïnte, Brennan, Da Silva, Castelana, Ricciuti
23/10/23	Heure d'info syndicale Salses	Strappini, Renault, Ricciuti
23/10/23	Suivi Vincennes	Méreau, Ray
24/10/23	Heure d'info syndicale Carcassonne	Strappini, Renault, Ricciuti
24/10/23	Commission formation professionnelle	Méreau, Guiller, Brennan, Legendre
25/10/23	RDV DRH	Strappini, Méreau
26/10/23	Formation spécialisée Centre et Est à Reims	Hortet, Guiller, Sommier, Strappini
27/10/23	Formation spécialisée Risques attentat	Strappini, Fixot, Nguyen, Brennan, Domzalski, Guiller, Lacoïnte, Catarino, Hortet, Aland, Da Silva, Laurence, Hamimed, Mbeg, Ricciuti, Da Silva, Aland
31/12/23	Heure d'info syndicale Chartres	Méreau, Guiller
09/11/23	Formation spécialisée Paris siège petite couronne	Méreau, Brennan, Legendre, Revaireau
13 au 17/11/23	Congrès CGT Culture Montdidier	Méreau, Strappini, Troisgros, Fixot, Ray, Cornet, Cabral, Hortet et Mr X
21/11/23	CSA CMN	Strappini, Méreau, Brennan, Castelana, Fixot
23/11/23	Formation spécialisée Grand Sud à Carcassonne	Catarino, Lacoïnte, Castellana, Arias, Ricciuti, Mignard, Méreau,
23/11/23	Heure d'info syndicale Puy-en-Velay	Strappini, Duverneuil
29/11/23	Heure d'info syndicale Mont Saint-Michel	Da Silva, Baril, Amador, Strappini
30/11/23	Observatoire des rémunérations	Strappini, Méreau, Lacoïnte
30/11/23	Conférence de presse CGT/Association /plomb Notre Dame de Paris	
1er/12/23	Groupe de travail sur les violences sexistes et sexuelles CMN	Méreau, Strappini
04/12/23	Heure d'info syndicale Azay-le-Rideau	Méreau, Hortet
07/12/23	CSA ministériel	Strappini
07/12/23	DRH FSSSCT	Méreau, Catarino, Nguyen, Hortet
07/12/23	Conseil d'administration CMN	Strappini, Brennan, Fernandes
08/12/23	Commission exécutive CGT CMN	Brennan, Cabral, Strappini, Méreau, Duverneuil, Hortet, Lacoïnte, Ricciuti, Hamimed, Revaireau, Cornet, Troisgros, Laloë, Da Silva
11/12/23	Réunion section Centre Val de Loire	La section
12/12/23	Heure d'info syndicale Carnac/Locmariaquer	Strappini, Cabral, Baril
12/12/23	Euromanifestation à Bruxelles	Beaucoup de monde
14/12/23	Bureau national et commission exécutive de la CGT Culture	Méreau, Strappini, Troisgros, Fixot, Lacoïnte
15/12/23	Groupe de travail CMN sur les violences sexistes et sexuelles	Méreau, Strappini
21/12/23	CSA CMN	
01/01/24	Belle et heureuse année 2024	TEAM CGT

A d h é r e z ... R é - a d h é r e z ...

NOM et PRENOM :

Affectation :

Etes vous (1) : Titulaire

Contractuel

CDD

Corps ou métier :

Salaire net :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Mail :

Je joins un chèque d'un montant de..... euros (soit 1% du salaire net), correspondant à mois de cotisation.

J'opte pour le prélèvement automatique : OUI NON

Signature :